



**LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
APPELLE À UNE FORTE
MOBILISATION NATIONALE**

**Merad dénonce la
guerre au cannabis
marocain imposée
à l'Algérie** Page 2

CRÉATION PROCHAINE D'UNE SOCIÉTÉ MIXTE ENTRE LE GROUPE FERAAL ET TOSYALI ALGÉRIE

Objectif : Produire jusqu'à 80% d'acier en Algérie à partir de minerai de fer



© Photo : D.R

La quête d'un modèle de croissance plus rentable et plus diversifié a encouragé les autorités nationales à relancer de grands projets miniers à l'instar de celui du gisement de fer de Gara Djebilet (Tindouf), dont l'exploitation a été lancée officiellement au mois de juillet 2022. Sa capacité de production du minerai a été estimée, selon l'Entreprise nationale de fer et de l'acier (Feraal), entre « 2 et 3 millions de tonnes de minerai de fer (2022-2025), pouvant atteindre 40-50 millions tonnes/an à partir de 2026. Lire en page 4

ADOPTION, JEUDI, DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE À L'INFORMATION AU CONSEIL DE LA NATION

Avec des garanties qui consacrent le droit du journaliste à la liberté d'expression et à la recherche d'information

 Page 3


**LUTTE CONTRE LES
DROGUES ET LA TRAITE
DES PERSONNES**

**Un vote et une
adoption
unanime des
sénateurs** Page 2

LA PREMIÈRE BANQUE 100% ALGÉRIENNE AGRÉÉE À L'ÉTRANGER



**La Banque
algérienne
sénégalaise
bientôt
opérationnelle** Page 4

HUILE D'OLIVE

Deux marques algériennes primées au Japon

Deux marques algériennes d'huile d'olive ont été primées récemment lors d'un concours international au Japon. Il s'agit des marques d'huile d'olive Baghlia et Dahbia qui ont été récompensées lors de la 11^{ème} édition du concours international Japan Olive Oil Prize (Joop 2023) et dont les résultats ont été dévoilés ce mardi 11 avril. L'huile d'olive Baghlia, produite par l'Huilerie Kiared (wilaya de Boumerdès) a décroché la médaille d'or dans la catégorie «Monovarietal». «L'huile d'olive Baghlia continue, comme d'habitude, de se distinguer dans les plus grands concours internationaux cette fois-ci au Japon d'une médaille d'or», a l'Huilerie Kiared sur sa page Facebook.

BLIDA

Fermeture hier vendredi d'un tronçon de l'autoroute Nord-Sud

Un tronçon de l'autoroute Nord-Sud, situé à l'entrée de l'échangeur n° 8 à l'Ouest de la ville de Blida, a été fermé hier vendredi à la circulation pour des travaux sur une ligne électrique de haute tension, a informé dans un communiqué, le groupement territorial de la Gendarmerie nationale à Blida. «Un tronçon de l'autoroute Nord-Sud a été fermé à la circulation automobile, hier vendredi, dans les deux sens, de 8h à 10h en raison de l'engagement, par la direction de distribution de l'électricité et du gaz de Blida, de travaux de réalisation et d'extension d'une ligne électrique de très haute tension qui passe au-dessus de l'autoroute Nord-Sud», est-il précisé dans le document.

VERSEMENT DE L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ DE 3.000 DA

Mme Krikou rassure

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou a affirmé, jeudi passé, que le secteur veillait à ce que l'allocation forfaitaire soit versée aux ayants-droit à travers l'actualisation des listes de bénéficiaires sur le système informatique et la réalisation d'enquêtes sociales par les cellules de proximité de la solidarité. Lors d'une plénière à l'APN consacrée aux questions orales, la ministre a salué la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui a ordonné de revoir cette allocation de solidarité dédiée aux familles nécessiteuses, actuellement de l'ordre de 3.000 DA.

Le ministre de l'Intérieur appelle à une forte mobilisation nationale Merad dénonce la guerre au cannabis marocain imposée à l'Algérie

Judi dernier et lors de l'ouverture de la séance plénière au siège de l'Assemblée nationale populaire (APN) à Alger, consacrée aux questions orales à plusieurs membres du Gouvernement, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad a déclaré que «l'Algérie fait face à une guerre de drogue qui lui a été imposée par un pays voisin de l'Ouest et qui exige la mobilisation de tout le monde et de tous les moyens», a-t-il plaidé devant les députés.



■ M. Bouslimani : «Affronter cette guerre avec tous les moyens, à travers l'association de tous les secteurs et organes spécialisés ainsi que la société civile». (Photo:DR)

activités criminelles des réseaux de narcotrafiants, les réponses du ministre de l'Intérieur ont été révélatrices. S'exprimant sur la situation que prévaut en Algérie face à la guerre des drogues que mène le pays voisin et face à l'envahissement des tonnes de cannabis provenant du Maroc, le premier responsable des Collectivités locales et de l'aménagement du territoire a déclaré que l'Algérie est en train de subir une «guerre sale», soulignant la nécessité d'«affronter cette guerre

avec tous les moyens, à travers l'association de tous les secteurs et organes spécialisés ainsi que la société civile», lance-t-il un appel. Abordant les chiffres, Brahim Merad n'a pas tardé pour divulguer, devant les questions des députés, le volume gigantesque et infernal de la machine des drogues marocaines visant la stabilité, la sécurité et la quiétude sociale, économique et géopolitique de l'Algérie. Saluant la grande qualité de la lutte anti-stupéfiant par laquelle les services de sé-

curité et les Forces de l'Armée nationale populaire (ANP) ont faits preuves tout au long de l'année 2022, et même durant les trois premiers mois de l'année en cours, le ministre de l'Intérieur a déclaré que «grâce à ces efforts colossaux, nos frontières ont été protégées de toutes les formes de criminalité». Citant comme exemple les résultats obtenus par la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), le ministre Merad a expliqué que les efforts des services de la Sûreté nationale «se sont soldées, rien que pour les trois premiers mois de l'année en cours, par la saisie de 2,5 tonnes de cannabis, de 17 kg de cocaïne et près d'un kilogramme d'héroïne ainsi que 3,5 millions de comprimés psychotropes, et ont donné lieu à la résolution de 32.742 affaires impliquant 37.352 individus».

«En 2022, poursuit Brahim Merad, les mêmes services ont élucidé un total de 85.538 affaires liées à la drogue impliquant 97.863 individus, dont la majorité des jeunes, donnant lieu à la saisie de 5 tonnes de cannabis, 22 kg de cocaïne, 8,5 kg d'héroïne et plus de 7 millions de différents comprimés psychotropes», a rappelé le ministre de l'Intérieur. Qualifiant le bilan de la lutte contre la drogue de «lourd et grandissant» réalisé grâce à une stratégie nationale globale et équilibrée, Brahim Merad a assuré et rassuré à la fois la disponibilité et la vigilance des institutions de l'Etat dans la lutte contre ce fléau.

En revanche, il a précisé que la politique actuelle de l'Etat œuvre à garantir une prise en charge efficace des toxicomanes en matière de traitement et d'insertion sociale, sous la supervision d'un groupe de travail spécialisé dans la prévention contre ce phénomène.

Toujours devant les députés et concernant cette-fois-ci la lutte contre les bandes de quartiers, dont le lien avec le trafic des drogues n'est plus à présenter, le ministre de l'Intérieur, Brahim Merad, a rappelé le rôle important de la stratégie nationale dans la prévention contre ledit phénomène, qui s'étale jusqu'à l'année 2026, qui est chapeautée par une commission nationale et qui constitue un élément essentiel dans la lutte.

«Elle vise l'adoption de mécanismes de vigilance et d'alerte et de détection précoce, l'information, la sensibilisation et la garantie d'une couverture sécuritaire», dira le ministre au siège de l'APN. Avant de conclure son

REPÈRE

ANP

Chanegriha reçu en audience par le ministre brésilien de la Défense

Le Général d'Armée, Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP) a été reçu en audience par le ministre de la Défense de la République fédérative du Brésil, José Múcio Monteiro, auquel il a remis une «lettre manuscrite» du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, adressée à son homologue brésilien Lula da Silva, indique jeudi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Au troisième jour de sa visite au Brésil où il prend part à l'exposition de la Défense et de la Sécurité (LAAD-2023), Monsieur le Général d'Armée, Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire a été reçu en audience par le ministre de la Défense de la République fédérative du Brésil Monsieur José Múcio Monteiro», souligne le communiqué. Selon la même source, «lors de cette audience, M. Chanegriha a remis une lettre manuscrite de Monsieur le président de la République Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, adressée à son homologue Monsieur Lula da Silva, président de la République fédérative du Brésil lui faisant part et à l'ensemble du peuple brésilien de ses salutations personnelles». «A cette occasion, le Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire a affirmé que le président de la République accorde une attention particulière à la dynamique visant à promouvoir les relations algéro-brésiliennes dans tous les secteurs, notamment dans le domaine de la coopération militaire, assurant que sa présence à l'exposition LAAD-2023, témoigne de l'attachement du Haut Commandement de l'Armée nationale populaire à développer sa coopération militaire avec un pays membre du BRICS, tel que le Brésil, et ce, dans le cadre d'un échange franc et pragmatique dans la perspective d'instaurer une coopération militaire algéro-brésilienne prometteuse et fructueuse pour les deux pays», conclut le communiqué.

intervention à la séance plénière, Brahim Merad a souligné la révision du cadre juridique par la modification et l'introduction de nouveaux textes juridiques visant le développement des capacités et des qualifications de la Police judiciaire, notamment en matière d'enquête criminelle et la création de services spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite de drogue, la cybercriminalité, le trafic d'êtres humains et le crime organisé dans toutes ses dimensions.

Sofiane Abi

Lutte contre les drogues et la traite des personnes

Un vote et une adoption unanime des sénateurs

Présentant avant-hier et devant le président et les membres du Conseil de la Nation les grandes lignes de la stratégie globale élaborée par son département ministériel concernant la lutte le trafic de stupéfiants, de psychotropes et de la traite des êtres humains, le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Abderrachid Tabi a qualifié les deux nouveaux textes de lois comme révolutionnaires et marqueront le début d'une nouvelle ère de lutte contre les différentes formes de criminalité organisée.

Adoptés avant-hier à l'unanimité, les textes de loi relatifs à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic de stupéfiants et de substances psychotropes, et celui relatif à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains, ont obtenus l'aval des membres du Conseil de la Nation au grand bonheur du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Abderrachid Tabi. En réaction au vote unanime des sénateurs du nouveau cadre juridique définissant mieux l'activité criminelle liée au trafic des drogues et la traite des personnes, Abderrachid Tabi a affirmé que l'adoption des lois par les membres du Conseil de la Nation traduit «une ferme volonté de lutter contre les différentes formes de criminalité et de faire face aux phénomènes criminels graves menaçant la société algérienne», a-t-il dit.

Le ministre de la Justice et suite à l'adoption des deux textes, a souligné que la loi relative à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains «permettra de renforcer l'arsenal juridique national avec un texte adapté aux engagements internationaux de notre pays. Elle s'ajoutera ainsi aux mécanismes internationaux y afférents adoptés par l'Algérie», a expliqué le ministre Tabi. Selon lui, le nouveau texte juridique relatif à l'usage et du trafic de

stupéfiants et des substances psychotropes vise à «rattraper les vides et lacunes émaillant la loi de 2014, notamment concernant l'aspect relatif à la classification nationale des drogues conformément aux traités internationaux», a soutenu le ministre. Une loi, poursuit Abderrachid Tabi, qui va assurer une protection spéciale aux pharmaciens et praticiens de la santé contre les menaces et actes de violence auxquels ils sont exposés dans leurs lieux de travail», dira le ministre de la Justice devant les sénateurs. Aussi, ajoute Abderrachid Tabi, «une loi qui est focalisée sur la mise en place d'une stratégie nationale de prévention contre ces crimes, dont l'élaboration sera confiée à l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Onldt)», a affirmé le ministre de la Justice.

«Le nouveau texte de loi prévoit également la révision des dispositions relatives aux mesures thérapeutiques, à travers un suivi particulier des prévenus mineurs qui observent une cure de désintoxication, à l'encontre desquels les poursuites judiciaires seront abandonnées à certaines conditions», a ajouté le ministre. Parmi les dispositions pénales sévères contenues dans le projet de loi, figure une peine de prison allant jusqu'à 30 ans si l'auteur est un agent public dont la fonction a facilité le crime. La peine sera portée à la perpétuité si tels actes sont commis par un groupe criminel organisé. Quant à la loi relative à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains, sur ce plan, le ministre Tabi prévoit la mise en place d'une Commission nationale de prévention suivant une stratégie nationale et de plans de travail locaux, «en associant la société civile à leur exécution», a-t-il souligné.

S. Abi

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

Adoption, jeudi, de la loi organique relative à l'information au Conseil de la Nation Avec des garanties qui consacrent le droit du journaliste à la liberté d'expression et à la recherche d'information

Les membres du Conseil de la Nation ont adopté, avant-hier jeudi à Alger, la loi organique relative à l'information avec, lit-on à travers le rapport complémentaire de la Commission de la culture, de l'information, de la jeunesse et du tourisme, l'émission d'une réserve sur l'article 22 de ce texte.

Car, est-il écrit dans ledit rapport complémentaire, contenant une contradiction qui s'oppose aux objectifs escomptés par les dispositions de cet article. C'était lors d'une séance plénière présidée par M. Salah Goudjil, président du Conseil, en présence du ministre de la Communication, Mohamed Bouslimani et de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.

L'article 22 en question exige du journaliste qui travaille en Algérie pour le compte d'un média de droit étranger d'avoir, d'une part, en sa possession une accréditation et fixe un délai de 30 jours de la date du dépôt de sa demande, et d'autre part, renvoie les modalités d'application de ses dispositions ou procédures à la réglementation, notent les membres de ladite Commission.

Outre le fait que la Commission



La loi organique relative à l'information a tenu compte de la garantie d'une pratique médiatique professionnelle assurant l'équilibre entre la liberté journalistique et la responsabilité professionnelle. (Photo : D.R)

considère, insuffisant, ce délai de 30 jours.

Ce texte qui comprend plusieurs dispositions, dont celles sur la presse écrite et électronique et prévoit l'instauration du régime déclaratif qui repose sur l'application simplifiée en vue de créer des médias, au lieu du régime d'accréditation en vigueur actuellement, envisage également la création d'une autorité de régulation de la presse écrite et électronique, à savoir une instance publique qui jouit d'une autonomie financière et qui s'acquitte des missions de régulation de l'activité de la presse écrite et électronique.

« La loi organique relative à l'information a tenu compte de la garantie d'une pratique médiatique professionnelle assurant l'équilibre entre la liberté journalistique et la responsabilité professionnelle, à travers la mise en place de garanties qui consacrent le droit du journaliste à la liberté d'ex-

pression et à la recherche d'information, en sus d'assurer au journaliste la protection juridique de ses œuvres et la préservation de son droit à ne pas diffuser toute information ou article ou œuvre ayant subi des modifications substantielles sans son consentement.

En outre, ce texte de loi organique relative à l'information prévoit la pénalisation de toute forme de violence ou d'intimidation du journaliste dans l'exercice de ses fonctions, et fait obligation au média de souscrire à une police d'assurance au profit de chaque journaliste dépêché dans des zones où sa vie est en danger, en lui accordant le droit de refuser le travail en l'absence de celle-ci sans que son refus ne constitue un manquement à ses devoirs professionnels. Insistant sur l'exclusion des détenteurs de l'argent sale de tout investissement dans le domaine de la presse, en astreignant

les médias à déclarer la source des financements pour la gestion des entreprises, justifier la possession d'un capital national et interdire le financement et l'apport financier direct ou indirect provenant de parties étrangères. Pour ce qui est des infractions commises dans le cadre de l'activité d'information, la loi prévoit des amendes allant de 100.000 DA à deux millions DA en sus de la fermeture définitive des locaux, en vertu d'une décision judiciaire et la confiscation des équipements selon la gravité de l'infraction. Et le maintien du caractère prescriptible des actions publiques et civiles relatives aux délits de presse écrite, électronique et audiovisuelle, après 6 mois de la date du délit, incombant la responsabilité à la personne physique quant aux infractions commises dans le cadre de l'exercice de l'activité.

Rabah Mokhtari

Mohamed Bouslimani à propos de la loi organique relative à l'information :

«Un jalon supplémentaire qui renforce les acquis réalisés et confère davantage de professionnalisme à la famille de la presse»

Le ministre de la Communication, Mohamed Bouslimani a assuré, avant-hier jeudi au Conseil de la Nation, que la loi organique sur l'information vise à promouvoir le rôle de la presse selon des approches adaptées aux mutations internes et aux évolutions opérées dans le domaine de la communication.

« Ce texte de loi organique relative à l'information était un acquis à même d'assurer plus de professionnalisme à la famille de la presse, consciente du rôle sensible qui lui incombe dans la promotion de la véritable image de l'Algérie, notamment à l'étranger, particulièrement à la lumière des développements survenant au double plan régional et international », a-t-il indiqué au terme de la séance d'adoption du texte de loi en plénière. Se félicitant des efforts déployés par la famille de la presse, citant à ce propos la couverture médiatique professionnelle des rendez-vous et événements internationaux qu'a abrités l'Algérie, à l'instar du Sommet arabe d'Alger. Nous avons veillé,

a fait remarquer le ministre de la Communication, à ce que la loi organique sur l'information adoptée dans le cadre de la dynamique de réforme du système juridique national, de manière à réaliser les objectifs de l'Algérie nouvelle avec l'efficacité nécessaire, soit un jalon supplémentaire qui renforce les acquis réalisés et confère davantage de professionnalisme à la famille de la presse. D'ailleurs, a-t-il dit, consciente de son rôle sensible dans la promotion de la véritable image de l'Algérie à l'étranger, notamment à la lumière des développements survenant au double plan régional et international. « Cette démarche a pour objectif de mettre en place une presse nationale forte, compétitive et unifiée, sous-tendant liberté et responsabilité pour accompagner le processus d'édification et de développement, mais également mettre en avant la véritable image de l'Algérie dans le monde », a poursuivi Mohamed Bouslimani. Faisant savoir que ces efforts permettent également de relever les divers défis, no-

tamment ceux liés aux guerres dites de quatrième génération. Le Gouvernement, a-t-il fait remarquer, s'emploiera à prendre en charge les propositions, préoccupations et recommandations soulevées par le Conseil de la Nation, à travers les textes d'application de cette loi organique et des lois régissant l'activité de l'information, tous supports confondus.

Soutenant qu'une telle procédure favorise le professionnalisme en matière de pratique informationnelle, consacre les valeurs de responsabilité et le principe du droit à l'information.

Enfin, en réponse à une question sur la réserve émise par la Commission de la culture, de l'information, de la jeunesse et du tourisme au Conseil de la nation, sur l'article 22 de la loi organique sur l'information, le ministre a affirmé que le gel ou la réserve sont des procédures ordinaires, relevant que la réserve en question concerne l'accréditation de la presse étrangère en Algérie.

Rabah M.

CONSEIL DE LA NATION

M. Goudjil

Affirmation de l'importance des lois adoptées dans la consolidation du processus d'édification de l'Algérie nouvelle

Le président du Conseil de la Nation, M. Salah Goudjil, a affirmé l'importance des textes de loi relatifs aux secteurs de l'information et de la justice, adoptés jeudi, dans la consolidation du processus d'édification de l'Algérie nouvelle et le raffermissement de ses relations avec les pays voisins et les organisations internationales.

Au terme de la séance d'adoption des lois relatives à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains et à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic de stupéfiants et de substances psychotropes et la loi organique relative à l'information, M. Goudjil a mis en avant «l'importance que revêtent ces textes de loi et les textes adoptés auparavant et devant être soumis dans les prochains jours, voire les prochaines semaines au Conseil sur la base du principe de consolidation du processus d'édification de l'Algérie nouvelle et de raffermissement de ses relations avec les pays voisins ainsi qu'avec les organisations internationales». A cette occasion, M. Goudjil s'est félicité «des réalisations accomplies chaque jour par l'Algérie et des démarches entreprises qui ont contribué à rehausser davantage l'image de l'Algérie sur tous les plans, ce qui lui a valu le respect et la considération de nombreuses capitales influentes».

Le président du Conseil de la nation s'est également félicité du niveau des interventions lors de l'examen et du débat des textes de loi qui reflète, a-t-il dit, «le nationalisme des membres du Conseil et leur conscience politique quant à l'ampleur de la responsabilité et des défis auxquels l'Algérie est confrontée, dictés par un climat géopolitique instable».

Concernant le caractère social de l'Etat algérien, M. Goudjil a affirmé que «l'Algérie comparée aux pays voisins a franchi des pas importants dans ce domaine», citant la gratuité des soins dans les établissements hospitaliers publics. «Cela est valable et appliqué pour tous les citoyens algériens ainsi que les étrangers», a-t-il dit. Il a relevé, dans ce cadre, que la politique de l'Etat concernant la gratuité de l'enseignement est pour nous «une source de fierté».

Dans le même cadre, le président du Conseil de la Nation a rappelé que «la décision historique» du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune concernant la création de l'allocation-chômage pour les jeunes était une première ayant donné à ces derniers l'espoir d'un avenir meilleur dans leur pays.

Concernant le déroulement de l'adoption du texte de loi relative à l'information et son article 22 gelé et objet de réserve, M. Goudjil a souligné que «cela est intervenu conformément au règlement intérieur du Conseil de la Nation dans son article 77 qui prévoit la possibilité d'émettre des observations et des recommandations après avis du représentant du Gouvernement et la commission spécialisée concernant la présentation de ce texte pour adoption».

Agence

BRÈVE

Washington

Une délégation de l'APN à une rencontre sur la hausse des prix des produits alimentaires dans la région "MENA"

Une délégation de l'Assemblée populaire nationale (APN) a participé, mercredi, à Washington, aux travaux d'une rencontre sur la hausse des prix des produits alimentaires dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA), a indiqué un communiqué de l'APN.

La délégation parlementaire algérienne a participé aux travaux de cette rencontre, qui a été animée par le directeur général adjoint de la Banque mondiale avec un groupe de cadres de l'institution mondiale pour la région MENA, en marge des travaux du forum parlementaire mondial 2023 qui se tient à Washington (Etats-Unis).

Cette rencontre «a abordé les répercussions de la hausse des prix et la sécurité alimentaire dans la région», a expliqué la même source, ajoutant que les participants ont passé en revue, à cette occasion, «diverses propositions pour sortir de cette crise».

L'APN est représentée à ce forum mondial par Salim Merah, président de la Commission des Affaires étrangères, de la coopération et de la communauté, et les députés Hamidi Youcef et Brahmia Abderrafik, en leur qualité de membres du Réseau parlementaire de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), indique le même communiqué.

Agence

Création prochaine d'une société mixte entre le groupe Feraal et Tosyali Algérie

Objectif : Produire jusqu'à 80% d'acier en Algérie à partir de minerai de fer

La quête d'un modèle de croissance plus rentable et plus diversifié a encouragé les autorités nationales à relancer de grands projets miniers à l'instar de celui du gisement de fer de Gara Djebilet (Tindouf), dont l'exploitation a été lancée officiellement au mois de juillet 2022.

Sa capacité de production du minerai a été estimée, selon l'Entreprise nationale de fer et de l'acier (Feraal), entre «2 et 3 millions de tonnes de minerai de fer (2022-2025), pouvant atteindre 40-50 millions tonnes/an à partir de 2026. Pour développer l'industrie minière locale, l'entreprise Feraal et le complexe sidérurgique Tosyali Algérie de Béthioua (Oran) ont procédé, avant-hier, à la signature d'un protocole d'accord de partenariat portant sur le lancement d'une unité de production de concentré de minerai de fer dans la wilaya de Béchar», selon le Président-directeur général du groupe industriel minier Manadjim El Djazaïr (Manal), Mohamed Sakhr Harami, lors d'un point de presse animé en marge de la cérémonie de signature dudit accord.

La société "Tosyali Algérie" prévoit d'investir entre 120 et 150 millions de dollars dans ce projet, qui devrait permettre à l'Algérie d'économiser 60 millions de dollars/an. Et, d'encourager sur le long terme «une production d'acier jusqu'à 80 % à partir de minerai de fer local».

Cette unité de production de concentré de minerai de fer sera mise en place d'ici deux ans, marquant ainsi un nouveau tournant dans le développement de l'industrie minière. «Cet accord porte sur la mise en place d'une joint-venture entre les deux sociétés en vue de la réalisation, d'ici moins de 24 mois, d'une unité mixte de



■ La société "Tosyali Algérie" prévoit d'investir entre 120 et 150 millions de dollars dans ce projet, qui devrait permettre à l'Algérie d'économiser 60 millions de dollars/an. (Photo : DR)

production de concentré de minerai de fer à partir de la mine de Gara Djebilet avec une capacité de 500.000 tonnes/an de concentré de minerai de fer à partir d'un million de tonnes de minerai», a indiqué le P-dg de Manadjim El Djazaïr, affirmant que ce «protocole vise essentiellement à préparer toutes les conditions nécessaires en vue de la création de la future société commune dans les meilleurs délais».

Les travaux entre les deux parties pour l'aboutissement de ce projet ont commencé et devraient se poursuivre, selon l'intervenant «jusqu'en septembre 2023».

Quant à la création de la joint-venture elle «se fera dès l'accord du Conseil des participations de l'Etat (CPE)», a-t-il souligné.

Ce projet encouragerait le développement local des intrants, la transformation des minerais de fer et la réduction des importations.

«Cette nouvelle unité de production permettra une économie de devises pour l'Algérie de plus de 60 millions de dollars/an», a déclaré d son côté, l'administrateur en charge des affaires de la société "Tosyali" en Algérie, Alp Topcuoglu, affirmant, à ce sujet

que «cette unité permettra de produire des aciers de haute gamme comme les aciers plats, aciers laminés chauds et froids, acier galvanisé».

Des négociations en cours avec Algerian Qatari Steel et des Chinois

«Les aciers produits permettront aux opérateurs d'automobile et d'électroménager de hisser leur taux d'intégration», a-t-il ajouté, estimant qu'avec la mise en service de l'unité de production de Béchar, Tosyali consommera 8 millions de tonnes/an, alors que l'entreprise consomme actuellement 4 millions de tonnes/an de minerai de fer pour produire les différents aciers».

Il a souligné «la nécessité de valoriser le minerai local pour réduire les coûts de production», affirmant que «l'objectif à long terme est de réaliser une production d'acier jusqu'à 80 % à partir de minerai de fer local». En attendant la construction de la ligne ferroviaire Gara Djebilet-Béchar et l'adaptation de la ligne ferroviaire Béchar-Arzew pour transporter les minerais de fer à partir du gisement de Gara Djebilet, la marchandise sera acheminée par des

camions. Deux autres projets de partenariats sont en cours de négociations avec d'autres entreprises sidérurgiques en vue de «réaliser le programme stratégique de valorisation du fer brut au niveau de cette mine», a indiqué M. Sakhr Harami.

«Le groupe Manal finalise actuellement les négociations pour parvenir à deux accords similaires afin de valoriser la mine de Gara Djebilet, le premier avec une société chinoise et le second avec la société de sidérurgie Algerian Qatari Steel (AQS) de Bellara (wilaya de Jijel)», a-t-il précisé.

Pour rappel, le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a présidé récemment, avec le ministre des Travaux publics, de l'Hydraulique et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, une réunion de coordination entre les deux secteurs, durant laquelle, ils ont discuté, entre autres, de l'aménagement de «la zone industrielle qui sera implantée, au niveau de la wilaya de Béchar, qui entreprendra l'opération de traitement et de transformation du fer brut extrait de Gara Djebilet en matériaux semi-finis».

Samira Takharboucht

RENCONTRE

El Mahdi Oualid :

«L'Algérie a de grandes capacités pour produire des drones»

Le ministre de l'Economie, de la Connaissance, des Start-ups et des Micro-entreprises, Yacine El Mahdi Oualid, a affirmé jeudi passé à Alger que «l'Algérie a de grandes capacités pour développer des modèles de drones, utilisés dans plusieurs domaines tels que l'agriculture et la lutte contre les catastrophes naturelles, ce qui lui permet de passer de la recherche à la production et à la commercialisation».

M. Oualid a indiqué à l'ouverture d'une journée d'étude sur les drones, placée sous le thème «Drones : applications et perspectives», en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, des cadres supérieurs des ministères de la Défense nationale, de la Poste et des Télécommunications, de l'Agriculture et du Développement rural, en sus de plusieurs chefs d'entreprises publiques, que l'Algérie a de «grandes capacités» pour produire des drones, ajoutant que de nombreux jeunes innovateurs et Start-ups ont réussi à «concevoir des prototypes de drones».

Le ministre a souligné que ces engins «ont un avenir prometteur dans différents domaines de la vie, tels que l'agriculture, la lutte contre les catastrophes naturelles, les mines, la défense, etc.», ce qui nécessite «davantage d'efforts et un grand intérêt de la part des pouvoirs publics en vue de passer du stade de la recherche et du développement à la production et à la commercialisation».

M. Oualid a également précisé que l'objectif de cette journée d'étude est de découvrir ces compétences pour les aider à concrétiser leurs projets financièrement ou en les accompagnant pour prendre connaissance de la réglementation dans ce secteur, rappelant que de nombreux textes réglementaires concernant le domaine des drones ont été publiés ces dernières années.

De son côté, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a fait savoir que son secteur entamera dans les prochaines semaines l'élaboration d'un cahier des charges pour la création d'une école supérieure des systèmes indépendants dont relèvent les drones. M. Bidari s'est félicité des «innovations prometteuses» développées par les étudiants et les chercheurs en la matière, affirmant que son département ministériel et le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-ups et des Micro-entreprises œuvreront à la création de «sociétés économiques mixtes entre les centres de recherche activant dans le domaine des systèmes indépendants et les centres finançant ces sociétés en vue de développer et de commercialiser ces modèles fabriqués».

L'organisation de cet événement intervient «dans le cadre de la dynamique de mutation technologique en matière d'utilisation de drones et de leurs applications sachant qu'ils couvrent plusieurs domaines dont les activités de contrôle et de détection instantanée et précise et sont à la portée des privés, des administrations, des entreprises et des Gouvernements», selon un document distribué par le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-ups et des micro-entreprises à la presse.

Agence

La première banque 100% algérienne agréée à l'étranger

La Banque algérienne sénégalaise bientôt opérationnelle

«Le 11 avril passé, la Banque algérienne sénégalaise a obtenu l'agrément des autorités sénégalaises signé par le ministre sénégalais des Finances, devenant ainsi la première banque 100% algérienne agréée à l'étranger», a indiqué avant-hier, dans une déclaration à l'Agence presse service (APS), le président du Conseil d'administration de la banque, directeur général de la BNA, Mohamed Lamine Lebbou, affirmant que «la Banque algérienne sénégalaise entamera son activité après le suivi des procédures nécessaires pour l'ouverture effective de l'Agence, soit avant septembre prochain», a-t-il précisé.

«Cet agrément confirme notre volonté de réaliser l'efficacité économique et d'accompagner les opérateurs économiques algériens, en attendant l'ouverture de la Banque de l'union algérienne en Mauritanie et de la BEA prochainement en France», a-t-il souligné.

«Le capital de la banque est estimé à 100 millions de dollars», a-t-il ajouté, expliquant que «la Banque algérienne sénégalaise se compose de 4 actionnaires conduits par la BNA avec un taux de contribution de 40%, contre 20% pour le Crédit populaire d'Algérie (CPA),

la Banque extérieure d'Algérie (BEA) et la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR Banque). Il est prévu, pour rappel, dans le cadre du Programme du Gouvernement, le déploiement de deux autres banques publiques algériennes en France et en Mauritanie au cours de l'année 2023.

Répondant à une question des députés sur l'état d'avancement de ce projet, il y a 11 jours, le ministre des Finances Laaziz Faïd a affirmé que «le processus d'ouverture de banques publiques à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne et en France connaît une avancée importante», assurant que ce déploiement de banques publiques à l'international «revêt un caractère géostratégique pour l'Etat algérien, tant sur le plan politique qu'économique». Dix jours plus tard, le président du Conseil d'administration de la banque, directeur général de la BNA, annonce l'obtention par la BNA de «l'agrément des autorités monétaires sénégalaises, devenant ainsi la première banque publique algérienne agréée à exercer son activité à l'étranger, et ce, en attendant l'ouverture d'autres banques prochainement».

La Banque algérienne au Sénégal ou Algerian bank of Senegal est la première banque algérienne à ouvrir à l'étranger. «Le dossier d'agrément a été déposé au mois de janvier dernier auprès des autorités monétaires du Sénégal», a rappelé M. Lebbou, expliquant que «l'opération s'est déroulée en deux phases, la première au niveau de la commission des finances de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en Côte d'Ivoire, et la deuxième au Sénégal «où nous avons expliqué notre stratégie d'investissement qui a été acceptée sans réserves».

De son côté, pour rappel, «la Banque extérieure d'Algérie (BEA) s'employait à créer une succursale en France en plus de sa participation à l'ouverture de deux banques en Afrique (Sénégal et Mauritanie)», selon le ministre qui a indiqué, que l'ouverture des trois banques algériennes à l'étranger se fera par «quatre banques publiques, à savoir la Banque nationale d'Algérie (BNA), le Crédit populaire d'Algérie (CPA), la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), outre la Banque extérieure d'Algérie (BEA)».

Samira Tk

INFO EXPRESS

Béjaïa

La présidente du C-RA s'enquiert du déroulement des opérations de solidarité

La présidente du Croissant-Rouge algérien (C-RA), Ibtissam Hamlaoui, s'est enquis, mercredi dernier à Béjaïa, du déroulement des opérations de solidarité organisées en ce mois sacré et supervisées par des bénévoles, a indiqué mercredi un communiqué de l'institution. Mme Hamlaoui s'est rendue, mercredi soir, au comité local du Croissant-Rouge algérien, où elle s'est enquis du déroulement des opérations de solidarité organisées en ce mois sacré de Ramadan et supervisées par des bénévoles (plus de 800), a précisé le communiqué. Ces opérations bénévoles couvrent cinq (5) restaurants, dont le restaurant «Sadwa», où Mme Hamlaoui a rompu le jeûne aux côtés des bénévoles et des gens de passage, selon la même source qui a fait état de la distribution, dans cette wilaya, de plus de 67.000 repas (plats à emporter ou à consommer sur place) depuis le début du mois de Ramadhan. Dans le cadre de ses efforts d'aide aux catégories dans le besoin, le comité local a distribué plus de 2.000 colis alimentaires aux familles nécessiteuses et prépare actuellement l'organisation de l'opération de circoncision collective et de distribution des vêtements de l'Aïd, a conclu le communiqué. ■

Grande-Bretagne

Kalidou Koulibaly, la star musulmane de Chelsea, salue la tolérance du football anglais envers le Ramadhan

A seulement quelques enclaves du littoral français, mais à des années-lumière de la laïcité sectaire à la française, l'accueil réservé au mois de Ramadhan sur les terrains de football anglais diffère diamétralement. Il donne une magistrale leçon de tolérance au pays des Lumières !



Alors que la France offre au monde le pitoyable spectacle d'une nouvelle polémique footballistique bruyante et peu reluisante, matinée d'islamophobie – celle qui enfle autour de Christophe Galtier, l'entraîneur du PSG pris dans une violente tourmente – de l'autre côté de la Manche, l'heure est à la sérénité, louable et en-

vable, dans et en dehors des vestiaires. A l'instar de Kalidou Koulibaly, la star musulmane du Chelsea FC, les 253 joueurs musulmans du championnat anglais, pétris de gratitude, applaudissent tous des deux mains l'attention particulière que leur porte, en ce mois d'abstinence, l'ensemble

des responsables de la première league anglaise et de l'English Football League. Rappelons que le premier Iftar du Chelsea FC a rencontré un vif succès, dimanche 26 mars. A l'ostracisme marqué du sceau de la Fédération française de football (FFF), le football britan-

nique lui préfère de loin l'acceptation de l'altérité, le vivre-ensemble en parfaite intelligence, et les courtes pauses sur le terrain pour rompre le jeûne du Ramadhan. Autant de belles valeurs humanistes qui non seulement honorent le Royaume-Uni, mais l'élèvent au-dessus des torrents de boue du racisme qui ont enseveli la France. « Quand vous venez ici et que vous voyez qu'ils arrêtent le jeu pour que les musulmans se ravitaillent, boivent quelques gorgées et se ressourcent un peu, c'est juste incroyable ! Je l'avais vu à la télévision quand Wesley était à Leicester en train de rompre son jeûne pendant le match, quand ils le font pour vous, c'est juste fabuleux ! », a confié à la BBC, visiblement ému, Kalidou Koulibaly. ■

Opération spéciale Ramadhan

Ooredoo et l'APC d'Ouled Fayet se solidarisent avec les familles nécessiteuses

Poursuivant ses opérations de charité et d'entraide durant le mois béni du Ramadhan, Ooredoo et l'Assemblée Populaire Communale (APC) de Ouled Fayet ont conjointement concrétisé, ce mercredi 12 avril 2023, une action de solidarité en faveur des familles nécessiteuses de la commune de Ouled Fayet et ce, en présence notamment du Directeur des Affaires Corporatives de Ooredoo, M. Ramdane Djezairi et du Président de l'APC de Ouled Fayet, M. Halim Ferradj. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de charité durant ce mois de Ramadhan, Ooredoo a accordé une

aide financière pour l'acquisition de bons d'achats qui seront remis à quelques familles nécessiteuses recensées par les services compétents de la commune de Ouled Fayet. La contribution financière de Ooredoo pour l'acquisition des bons d'achats se veut un geste de solidarité et de charité envers une partie des familles démunies de la commune, en leur permettant de s'approvisionner durant ce mois de Ramadhan en produits de première nécessité. Il y a lieu de noter que durant ce mois béni de Ramadhan, Ooredoo s'est engagée avec ses partenaires de la société civile pour la concrétisation des actions de

solidarité et de charité en faveur des familles nécessiteuses. Il s'agit entre autres de la distribution de colis alimentaires au profit des familles démunies à travers plusieurs wilayas du pays et ce en partenariat avec le Croissant-Rouge algérien et l'Association nationale de volontariat, ainsi que la contribution financière pour les restaurants « El Hilal » ouverts par le CRA au profit des jeûneurs. Cette action de solidarité vient renforcer le statut de Ooredoo comme entreprise socialement responsable, et réaffirmer son engagement aux côtés des franges les plus vulnérables de la société. ■

INFO EXPRESS

Huawei ICT Compétition 2023 Cinq équipes algériennes en finale mondiale de Chine

Cinq équipes algériennes ont remporté la finale régionale Afrique de la Huawei ICT Compétition, prévue en juin prochain en Chine, permettant à l'Algérie de figurer, pour la quatrième fois consécutive, à la finale mondiale de cette compétition, annonce mercredi un communiqué de Huawei Algérie. Les cinq équipes gagnantes ont été retenues à l'issue de la finale nationale de cette compétition, tenue en décembre dernier, avant de passer à la finale de la compétition régionale ayant confronté, via visioconférence, 50 équipes issues de 28 pays du continent africain et au titre de laquelle les équipes nationales ont pu arracher la première place, souligne la même source. Lors de l'édition nationale de ce concours, organisé par Huawei Algérie sous le patronage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, pas moins de 1.700 étudiantes issus de 25 universités et instituts du secteur ainsi que de celui la Poste et des télécommunications y ont pris part. Plus de 3.000 étudiants se sont inscrits à cette compétition, ayant suscité un fort engouement, dont plus de 1.000 retenus pour l'examen préliminaire et 130 pour la finale nationale de cette compétition lancée en septembre et pour laquelle des équipes de Huawei Algérie avaient sillonné plus de 30 universités du pays. « Huawei ICT Compétition s'inscrit pleinement dans la perspective de Huawei qui fait la promotion des compétences locales en matière de TIC, et de prospection des talents en Algérie », souligne Huawei Algérie qui affirme « porter une attention particulière au transfert des connaissances et compétences dans le domaine des TIC en faveur des étudiants et talents algériens », indique-t-on. Il est à noter, en outre, que Huawei a coopéré, dans le cadre de son programme « Huawei ICT Académie », avec plus de 900 universités du monde en faveur de plus de 45.000 étudiants par an, dont en Algérie. Lors de l'édition précédente, l'Algérie avait été représentée par deux équipes à la finale mondiale de la Huawei ICT. ■

Journée mondiale de la santé

L'Algérie met tous les moyens pour la réalisation des ODD

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi a indiqué avant-hier que l'Algérie mobilisait tous les moyens disponibles pour atteindre les objectifs du développement durable dans le domaine de la santé à l'horizon 2030. Cette déclaration a été faite lors de l'allocution d'ouverture des travaux de la journée mondiale de la santé au siège du ministère de la Santé sous le thème « Santé pour tous ». La cérémonie s'est déroulée en présence du coordonnateur résident de l'Organisation mondiale de la santé (OMS),

des représentants des organisations onusiennes et des experts du secteur. « Cette journée est une occasion pour réaffirmer officiellement la volonté de l'Algérie de mobiliser tous les moyens disponibles pour la prise en charge des projets à l'horizon 2030, en particulier les projets de réalisation des hôpitaux spécialisés », a souligné le ministre. Rappelant les haltes les plus importantes de l'Algérie, depuis son indépendance, en matière de développement socioéconomique ainsi que les efforts

consentis dans le domaine de la santé à travers la gratuité des soins, M. Saihi a mis l'accent sur « l'évolution du secteur de la santé à la faveur d'une batterie de réformes ayant donné lieu à plus de 700 structures de santé à l'échelle nationale ». Il a également rappelé « la hausse notable de l'espérance d'âge par individu qui est passée de 50 ans après l'indépendance à 78 ans actuellement, outre l'éradication de plusieurs maladies ». Et d'ajouter que « ces résultats positifs ont été obtenus

grâce aux efforts de l'Etat qui consacre les enveloppes financières nécessaires en vue d'assurer un système sanitaire de qualité ». Le ministre n'a pas omis, à l'occasion de la Journée mondiale de la santé qui coïncide avec le 75^e anniversaire de la création de l'OMS, de remercier le personnel de la santé pour les efforts consentis, notamment lors de la pandémie de Covid-19 qui a fait de nombreuses victimes parmi les professionnels du secteur. ■

France

42.000 personnes ont manifesté ce jeudi contre la réforme des retraites

Le Conseil constitutionnel français devait trancher, hier, sur l'affaire de la réforme de la retraite prônée par le Président Emmanuel Macron et refusée par les syndicats.

Une décision qui intéresse les Français nombreux à exprimer le rejet de la réforme.

Selon le ministère français de l'Intérieur, 42 000 personnes participent à la manifestation parisienne. La Confédération générale du travail (CGT) a promis de rassembler 400 000 personnes dans les rues de la capitale jeudi.

C'est 190 000 de moins que lors de la 11^e journée nationale de manifestations, le 6 avril, et 370 000 de moins que lors de la 10^e journée de protestation, le 28 mars. Un nombre record de manifestants a été enregistré le 7 mars, soit environ 1,3 million.



La Confédération générale du travail, pour sa part, a publié ses propres estimations, selon lesquelles 1,5 million de personnes ont manifesté dans tout le pays le 13 avril, dont 400 000 à Paris. Le ministère français de l'Intérieur a estimé à 42 000 le nombre de manifestants dans les rues de la capitale (15 000 de moins que le 6 avril).

Comme l'a fait savoir le correspondant de TASS, les policiers et les gendarmes ont presque entièrement dispersé des manifestants de la place

de la Bastille à Paris, tandis que de petits groupes continuent de crier des slogans contre la réforme des retraites. La circulation sur la place a été rétablie, et les derniers manifestants ont été invités à quitter le secteur.

Les forces de l'ordre ont utilisé des gaz lacrymogènes contre des participants agressifs à la manifestation contre la réforme des retraites, organisée ce jeudi à Paris, rapporte TASS.

Cette décision a été prise après qu'un manifestant eut jeté un pétard puis-

sant sur les policiers à proximité de l'hôtel de ville de Paris. Qui plus est, les forces de l'ordre tentent de repousser la foule des poubelles en feu afin de réunir les conditions nécessaires pour le travail des pompiers.

La marche a été arrêtée. Des manifestants agressifs qui formaient l'avant-garde du groupe et couvraient leurs visages à l'aide de masques et d'escarpes ont brisé plusieurs vitrines de banques et de magasins.

Abdelkader T.

Etats-Unis

Le FBI a interpellé un individu impliqué dans la fuite de documents du Pentagone

Les forces de l'ordre américaines ont interpellé jeudi un citoyen américain suspecté de l'organisation de la récente fuite de documents du Pentagone.

«Le département de la Justice des États-Unis a arrêté Jack Douglas Teixeira dans le cadre de l'enquête sur le port, le stockage et la diffusion illégaux d'informations classifiées en matière de défense nationale», a fait savoir le procureur général Merrick Garland. Selon ses informations, «des agents du FBI ont interpellé Teixeira plus tôt dans l'après-midi sans aucun incident».

Le procureur a également confirmé les publications des médias américains indiquant que

Jack Teixeira était membre de la Garde nationale du Massachusetts.

«L'enquête se poursuit. Nous présenterons plus d'informations à un moment opportun», a promis Merrick Garland.

Selon les médias, Jack Teixeira, 21 ans, dirigeait le groupe Thug Shaker Central sur Discord, via lequel des documents confidentiels du Pentagone auraient été publiés sur internet. D'après le New York Times, l'interpellation a eu lieu dans la ville de Dayton, au Massachusetts. Des images publiées avec cet article montrent des véhicules blindés et des agents armés des forces de l'ordre sur les lieux.

Sahara Occidental

Le Front Polisario assure l'accès d'un convoi de la Minurso aux territoires sahraouis libérés

La représentation du Front Polisario aux Nations Unies a affirmé, mardi soir, qu'un convoi de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) avait réussi à accéder aux territoires sahraouis libérés, pour la première fois depuis la reprise, il y a deux ans, de la guerre au Sahara occidental, dans le cadre d'un geste de bonne volonté pour le réapprovisionnement des sites de la mission onusienne, annoncé par la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en mars dernier.

Le président de la République sahraouie, Brahim Ghali, également SG du Front Polisario, avait rappelé, dans un message adressé au SG des Nations Unies, Antonio Guterres, en date du 29 mars 2023, les efforts que le Front Polisario n'a eu de cesse de déployer pour assurer la sécurité et l'intégrité des observateurs militaires de la

MINURSO qui se trouvent dans les territoires libérés, et faciliter la tâche de la mission en dépit de la violation par l'occupant marocain du cessez-le-feu de 1991 depuis le 13 novembre 2020.

Dans cette optique, le président de la RASD a annoncé, en guise de «geste de bonne volonté» pour aider la Minurso à relever des défis logistiques auxquels elle est confrontée, que le Front Polisario «assurera un passage sûr, à titre exceptionnel et momentané, pour un convoi logistique en vue de ravitailler les sites de la mission onusienne dans les territoires sahraouis libérés».

Dans ce cadre, un convoi terrestre de la Minurso a assuré du 5 au 7 avril courant un réapprovisionnement des sites de la mission à Tifariti et Mehiris. Le convoi a été escorté par des unités de l'Armée de libération populaire sahraouie.

ONU

La Russie n'a pas reçu les visas nécessaires pour une visite de Lavrov

La délégation du ministère russe des Affaires étrangères n'a toujours pas reçu les visas nécessaires pour participer à une prochaine réunion du Conseil de sécurité de l'ONU, a annoncé à la chaîne Pervy Kanal Anatoli Antonov, ambassadeur de Russie à Washington. Selon lui, Washington indique que la question d'octroi de visas à la délégation russe demeure «à l'étape de concertation interministérielle».

«À ce jour, nous n'avons reçu aucune autorisation ni visa pour Sergueï Lavrov ni pour ses accompagnants», a ajouté l'ambassadeur.

Il a souligné que la Russie exigeait que les États-Unis «respectent leurs engagements en tant que pays,

dont le territoire abrite l'organisation internationale». «L'administration est obligée d'octroyer tous les documents nécessaires pour l'arrivée des vols spéciaux, ainsi que pour la délégation de notre ministère», a-t-il martelé. La Russie assure la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU en avril 2023. Selon Vassili Nebenzia, représentant permanent de la Russie auprès des Nations unies, Sergueï Lavrov devrait visiter le siège de l'organisation et participer aux réunions du Conseil de sécurité les 24 et 25 avril. Washington a averti Moscou que Lavrov recevrait un accueil glacial au Conseil de sécurité.

Les États-Unis ont laissé entendre à Moscou que le

ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, serait froidement reçu à New York au Conseil de sécurité des Nations unies, a annoncé jeudi à la télévision russe l'ambassadeur de Russie dans le pays, Anatoli Antonov.

«Nous avons été prévenus au département d'État et à un très haut niveau que Sergueï Lavrov recevrait un accueil glacial ici. Nous verrons ce que cela donnera à la réunion et en quoi cela s'exprimera», a-t-il indiqué. Il a rappelé que Moscou ne voyait «aucune cordialité du côté américain» depuis de nombreuses années. «Le plus important pour nous aujourd'hui est d'obtenir des résultats [dans la délivrance de visas à la délégation russe

aux manifestations dans le cadre de l'ONU] et nous continuerons de travailler.» Le vice-ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Riabkov, a précédemment déclaré que les visas pour la participation aux réunions du Conseil de sécurité qui se tiendront à New York fin avril, n'avaient pas encore été accordés à Sergueï Lavrov ni aux membres de la délégation russe. La Russie préside le Conseil de sécurité au mois d'avril. Vassili Nebenzia, ambassadeur de Russie auprès de l'organisation mondiale, avait indiqué dans une interview à TASS que Sergueï Lavrov se rendrait au siège de l'ONU et participerait aux réunions du Conseil de sécurité les 24 et 25 avril. ■

spiritualité

Ramadhan

Le mois du Coran, socle de l'identité spirituelle du croyant

Par Talha Mahamat Allim

« Le mois de Ramadhan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement ». Ce verset coranique de la sourate 2 montre à la fois l'importance du mois de Ramadan et le caractère indispensable et utile du Coran dans la vie intime, individuelle et communautaire du musulman. Le Coran repose pour l'essentiel sur l'affirmation de trois principes.

L' affirmation de l'unicité de Dieu, celle de la mission prophétique de Muhammad (Qu'Allah l'élève davantage en grade et préserve sa communauté de ce que le messager craint pour elle) et l'affirmation que la résurrection et l'au-delà sont une réalité incontestable. Ce socle de principes donne un sens profond à la vie du musulman. Il lui rappelle l'observance de devoirs envers Dieu, ce que l'on appelle les actes culturels (al-ibādāt) et celle d'autres devoirs vis-à-vis des hommes, c'est-à-dire les relations interpersonnelles (al-mu-amâlāt).

Le Coran incarne pour le musulman la parole de Dieu révélée au prophète de l'Islam qui a transmis et mis en œuvre tous ses enseignements. C'est un livre sacré qui est infalsifiable et ne contient aucune ambiguïté, ni contradiction. De ce fait, le Coran demeure la preuve la plus éclatante de la véracité du message du prophète de l'Islam.

Il contient à la fois le message lui-même et sa confirmation, c'est-à-dire l'appel et la preuve. Celles et ceux des croyants qui s'y attachent trouveront leur salut ici-bas et dans l'au-delà ; celles et ceux qui s'en détournent se verront du nombre des perdants.

Le Coran nous rappelle également la place éminente de l'Envoyé de Dieu, tout à la fois Prophète, modèle et guide. Aïcha, l'épouse du prophète de l'Islam (Que Dieu l'agrée) nous a offert la pertinente formule : son caractère était le Coran. Il vivait du rayonnement de la Révélation dans



sa vie spirituelle, sociale et humaine. Le prophète de l'Islam a légué à la postérité une religion de monothéisme pur ; il a créé un Etat délivré de l'anarchie, établi une coordination harmonieuse entre le spirituel et le temporel, entre la mosquée et la citadelle ; il a laissé un nouveau système de droit, qui dispense une justice impartiale, à laquelle le chef d'Etat lui-même est assujéti au même titre qu'un homme du commun, et où la tolérance religieuse va si loin que les habitants non musulmans du pays Islamique jouissent d'une complète autonomie juridique, judiciaire et culturelle.

Dans cette perspective, les gouvernants de notre époque ont la responsabilité de servir leurs concitoyens et non se servir comme l'attestent de nombreux exemples. Ils doivent témoigner de la douceur, de la compassion et de la justice à l'égard de leurs administrés, non pas parce que ce sont des privilégiés mais parce qu'ils ont la responsabilité dans la gestion des affaires collectives ; ce sont simplement des gestionnaires des biens publics, et non pas les propriétaires de ces biens.

Toutes les dimensions des enseignements coraniques et prophétiques appellent les hommes à saisir l'étendue de la puissance de Dieu et à adopter envers Lui l'attitude qui sied. Le Coran évoque dans plusieurs de ses chapitres, la grandeur de Dieu et les preuves que sont les splendeurs de la création. On voit ainsi la place éminente que doit occuper le Coran dans le cœur et la pratique du croyant. C'est pourquoi, il est indispensable pour chaque musulmane et chaque musulman de l'apprendre, de le lire, de s'en impré-

gnier, de se conformer à ses enseignements et de le méditer. Dans ce contexte, le mois de Ramadan, mois de la spiritualité offre une excellente occasion pour le musulman de maximiser le plus possible de bienfaits par la lecture, l'écoute et l'approfondissement du Coran. Ibn Abbās (compagnon et cousin du prophète, que Dieu l'agrée), rapporte que l'ange Gabriel venait chaque nuit durant le mois de Ramadan rencontrer le Prophète Muhammad pour lui faire réciter le Coran, (Hadith rapporté par Boukhāri).

Dans un hadith rapporté par notre maître Uthmān Ibn Affān, le prophète disait : « Le meilleur d'entre-vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne ». Dans beaucoup des hadiths authentiques, le prophète encourage les croyants à lire le Coran. Celui qui lit une seule lettre du Coran est récompensé d'une bonne action, cette même action est multipliée par 10. Donc, celui qui lit alif, lām, mīm aura la récompense de 30 bonnes actions.

Il faut retenir aussi que les lecteurs assidus du Coran seront récompensés de leur fidélité dans l'au-delà et les sourates viendront intercéder en leur faveur, notamment les sourates 2 (Al-Baqara) et 3 (ĀL-Imrān) qui renferment de grands bienfaits pour qui sait les méditer.

Les efforts et l'ardeur de celui qui excelle dans la récitation coranique le mettront en compagnie des anges. Quant à celui qui s'efforce de parfaire sa lecture mais balbutie, deux récompenses lui seront attribuées : l'une pour sa lecture du coran, l'autre pour la difficulté qu'il rencontre et l'effort qu'il met en œuvre. Le croyant qui lit le Coran bénéficie d'autant de bienfaits intérieurs qu'ex-

térieurs. Les vertus du Coran sont immenses, à chacun de nous d'en profiter au maximum.

Aussi, il convient pendant cette période particulière de multiplier les demandes de pardon (Istighfars) et de repentance (Tawba), l'aide aux nécessiteux (Somalie, Palestine...), l'amour et l'attention envers ses parents, ses proches, et tous ceux qui l'attendent de vous, la multiplication des prières surrogatoires (nawafils) en sachant que prier la nuit pendant que les autres dorment constitue un facteur d'excellence humaine très agréé par Dieu.

Il convient de rappeler également l'exceptionnelle faveur des dix dernières nuits du Ramadan, parmi lesquelles figure très souvent la Nuit de la Destinée (Lailatul Qadr), dont la côte à l'échelle des actes d'adoration d'Allah dépasse celle de 83 ans de pratique religieuse.

Au demeurant, n'oublions jamais la terrible échéance de la mort et qu'on doit rendre des comptes de nos actes un jour. De ce fait, il faut faire face à ses faiblesses, tout comme à ses tentations, et il faut en permanence faire l'effort sur soi (dijhad Al nāfs) pour rester sur la voie de l'agrément de Dieu.

Dans une de ses poésies, Baudelaire disait que « La plus grande ruse du diable est de nous faire croire qu'il n'existe pas ». Nous devons être vigilants et savoir l'éviter. Sachant que tout acte d'adoration de Dieu est l'occasion d'entraîner son âme à dépasser ses désirs les plus bas et à s'abstenir du mal, le souvenir de Dieu est le moyen le plus grand d'y parvenir.

Relizane

Appel à la population pour faire don de leur sang

Malgré les campagnes de sensibilisation, les donateurs se font de plus en plus rares.



La majorité des donateurs le font parce qu'ils ont un membre de la famille ou un ami qui aurait besoin d'une poche de sang. Et face à la baisse inquiétante des stocks au niveau des centres de transfusion sanguine des hôpitaux, une campagne de don de sang a été mise en place à travers les trois hôpitaux référés de la wilaya. Le manque de sang, et en particulier les plaquettes, a été décrié plusieurs fois par les malades et leurs parents. D'autant qu'il touche une catégorie de malades vulnérables et nécessitant un suivi médical rigoureux et toute interruption de la thérapie peut être fatale. Face à cette situation, cet appel au don du sang vise à récolter des poches de sang pour reconstituer rapidement le stock de sang et ainsi, couvrir les besoins les plus urgents. Pour les malades

en général et les malades chroniques, la maladie n'a pas de repos. En effet, la wilaya de Relizane a enregistré un manque chronique de sang au niveau de la banque du sang. Les gens ont souvent été appelés à se rapprocher des centres concernés pour faire don d'un peu de leur sang et sauver des vies humaines, renforcer les banques de sang

grâce aux donateurs réguliers est le premier objectif de l'agence. Toutefois, beaucoup reste à faire dans une wilaya qui, malgré une population importante et des moyens conséquents, accuse toujours un déficit. En effet, faute de transfusion sanguine à temps et en quantité suffisante l'état de santé des malades peut se détériorer et évo-

luer vers des complications graves (cardiaque, hépatique et rénale).

Alors que les besoins en sang sont énormes pour sauver, notamment des accidentés de la route et des malades comme les thalassémiques, les donateurs ne sont pas légion.

N.Malik

Boumerdès

Le spéculateur sur l'oignon condamné à 7 ans de prison

L'individu accusé de spéculation illicite et de stockage de plus de 284 quintaux d'oignons rouges sans registre de commerce, a été condamné par le tribunal de Bordj-Menaïel à une peine de 7 ans de prison ferme, indique, mercredi, un communiqué de la Cour de justice de Boumerdès. Conformément à l'article 53 du Code pénal, le tribunal de Bordj-Menaïel a rendu son verdict dans une affaire de spéculation illicite

sur l'oignon, en condamnant le prévenu à une peine de sept ans de prison ferme, assortie d'une amende de deux (2) millions de DA, a précisé le communiqué. Le prévenu (41 ans) a été condamné suite à la saisie de plus de 284 quintaux d'oignons rouges destinés à la spéculation, stockés dans une chambre froide non autorisée et sans registre de commerce, a-t-on précisé de même source.

Pour rappel, une précédente déclaration de la chargée de communication du Groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Boumerdès, le capitaine Meriem Madini, a fait savoir que cette quantité d'oignons a été saisie suite à des informations signalant la présence d'une quantité considérable d'oignons destinés à la spéculation illicite, dans une chambre froide à la cité «Mekhatria», banlieue de la commune

de Bordj-Menaïel.

La fouille de cette chambre froide a permis la découverte et la saisie de 284,2 quintaux d'oignons rouges, d'une valeur financière de plus de sept millions de DA, avec l'arrestation du suspect. Ce dernier a été poursuivi pour «spéculation illicite» et «stockage et dissimulation de marchandises dans le but de provoquer une pénurie sur le marché», selon la même source. ■

Tiaret

Création d'une coopérative aquacole intégrée à l'agriculture

Une première coopérative de pêche et d'élevage aquacole intégrée à l'agriculture a été créée à Tiaret, a-t-on appris jeudi du directeur de la station de la pêche, Abdelhamid Benamara. Cette coopérative dénommée «Sersou» a été récemment fondée par sept (7) agriculteurs conformément aux dispositions du décret exécutif n° 22/405 en date du 24 novembre 2022 visant à développer leur activité, a indiqué la même source. Les membres de cette coopérative se sont engagés à travailler de nature à améliorer les condi-

tions professionnelles des adhérents, notamment en ce qui concerne l'échange d'expertise technique et la mise en relation avec les parties concernées. Selon M. Benamara, 13 autres agriculteurs qui exercent dans le même domaine ont déposé des demandes pour créer d'autres coopératives, à savoir «El Rostomia» et «Nadhor». Ils entendent tenir prochainement les assemblées fondatrices respectives de leurs associations. Cette initiative soutenue par les autorités vise à promouvoir cette expérience pour tirer pro-

fit de l'eau de l'irrigation agricole, riche en substances organiques, dégagées par les poissons, pour devenir un engrais et un apport protéinique pour l'ensemencement des alevins, favorable à l'installation d'unités d'élevage de poissons destinés à la consommation. Parallèlement, des travaux sont en cours pour un lancement réussi des investissements dans ce domaine, sachant que 6 projets ont eu l'approbation des autorités compétentes pour les concrétiser dans les zones d'activités d'élevage aquacole dans

les communes de Serghine et Sebaïne, alors que 8 dossiers sont à l'étude.

Afin de fournir du poisson à des prix à la portée des bourses des habitants de Tiaret, la station commercialise sur les marchés spécial «Ramadhan», sous la supervision de la direction régionale de la pêche et de l'aquaculture de Relizane, durant le mois de jeûne, le Tilapia rouge et la daurade royale, suite au succès de l'initiative de commercialisation de 320 kg de ces deux espèces à Tiaret, Sougueur, Frenda, Mahdia et Rahouia. ■

INFO EXPRESS

Ouargla
Les lauréats du concours de récitation et de tadjwid du Saint Coran honorés

Les lauréats du concours national de récitation et de tadjwid du saint Coran ont été honorés, lors d'une cérémonie organisée à la Zaouïa de Sidi Bensaci dans la commune de Rouissat, au chef-lieu de wilaya, a-t-on appris mercredi des organisateurs.

Le premier prix du concours est revenu à Abdallah Aribi de la wilaya de Sétif et Bouchra Meratebi de la wilaya de Oum El-Bouaghi, dans la catégorie seniors (messieurs et dames), tandis que Ahmed Cherif Naceri de la wilaya de Ouargla et Safa Hidja ont remporté la première place chez les cadets, a précisé à l'APS, le Dr Abdelhaye

Abderrahmane, chef de service d'apprentissage du Coran à la direction locale des Affaires religieuses et des wakfs. Pour la catégorie des jeunes récitants, Soltane Haïthem Badreddine, représentant de la wilaya de Biskra a réussi à monter sur la plus haute marche du podium, a fait savoir le même responsable.

Ce concours, dont l'encadrement a été assuré par une pléiade d'imams en coordination avec la Direction des Affaires religieuses et des wakfs de la wilaya, a vu la qualification d'une vingtaine de concurrents, toutes catégories confondues à la phase finale, sur un total de 67 participants des deux sexes, issus de 21 wilayas, a ajouté Dr Abderrahmane.

Placée sous le slogan «Nous nous élevons avec le Coran», cette première édition vise à encourager la nouvelle génération à maîtriser la récitation du saint Coran et améliorer leurs aptitudes d'apprentissage, selon les organisateurs.

La cérémonie de distinction des récitants lauréats s'est déroulée, dans la soirée de mardi, en présence de Mohamed Hassouni chargé de mission auprès de la Présidence de la République, des autorités de la wilaya, représentants du secteur des Affaires religieuses et des wakfs et d'imams et chouyoukh. ■

contribution

Après le tourisme exotique

Les vacances lubriques, le capital donne congé aux voyages de masse toxiques

Au moment où le tourisme, partout dans le monde, bas de l'aile, certains officiels et affairistes algériens, par opportunisme politique ou esprit mercantile, veulent lui donner son envol dans nos pures contrées au ciel jusqu'à présent préservé de la pollution des avions emplies de voyageurs occidentaux aux mœurs toxiques. L'occasion, pour nous, de livrer aux lecteurs de La Nouvelle République notre étude consacrée au tourisme, rédigée en 2020. Cette étude, réactualisée, demeure encore d'une brûlante actualité.

« La terre est une vieille prostituée. Elle se vend partout », a écrit l'écrivain Pierre Mac Orlan. Transfigurée par le capital, elle sait mettre en valeur ses charmes naturels, monnayer ses paysages voluptueux, compléterai-je. Le tourisme est un phénomène inhérent au monde occidental capitaliste. Dans un univers concentrationnaire où l'homme moderne aliéné passe la majeure partie de sa vie enfermée dans les bagnes industriels ou les geôles du tertiaire, cloîtré dans des habitations carcérales bétonnées, cet homme – cette femme – opprimé et stressé éprouve le besoin de s'évader de sa prison urbaine et mentale. En guise de thérapie compensatoire, les voyages lui permettraient, pense-t-il, de soigner son affliction existentielle, de s'offrir quelques évasions furtives vers des contrées exotiques ; de s'accorder quelques moments de pureté loin de son monde urbain pollué, de sa vie quotidienne souillée, de sa famille atomisée, de sa culture originelle lobotomisée.

L'horreur touristique

Depuis un demi-siècle, l'horreur touristique s'abat sur l'ensemble de la planète. Tous les pays sont mis en coupes réglées. Aucun espace n'échappe à la concurrence. Chaque pays investit dans les infrastructures touristiques pour attirer le maximum de clients. À l'instar de la péripatéticienne luxurieuse vantant les agréments de son anatomie lascive et orgastique, chaque pays magnifie les attributs exceptionnels de son territoire : nature luxuriante, mer cristalline, patrimoine culturel exceptionnellement riche. Cette politique touristique participe de la spécialisation des pays, s'intégrant dans la division internationale du travail, obérant pour les pays du Sud toute diversification productive, pénalisant tout développement économique authentique et pérenne.

Au reste, l'industrie du tourisme participe grandement à la destruction de ces contrées dont elle tire profit. Ainsi, elle vend ce qu'elle contribue à détruire, notamment par la destruction écologique, la désagrégation sociale et culturelle, la défiguration des régions entières, transmues en zones spécifiquement touristiques.

De surcroît, par la rapacité mercantile de l'industrie du tourisme, le « monde touristique » est mis en mode économique productive : les villes transformées en musées lucratives, les campagnes muées en parcs d'attraction rentables, les littoraux métamorphosés en mer bétonnée où surnagent en surface des verrues architecturales hideuses.

Par ailleurs, les populations « autochtones » sont folklorisées par les protagonistes de leur déculturation, ces Occidentaux ethno-



cidaires, responsables des désordres anthropologiques irréversibles infligés aux peuples longtemps colonisés (introduction de l'argent, de la propriété privée ; destruction des modes de production traditionnels, exode rural, etc.).

Sans oublier que la majorité de la population locale impécunieuse des pays dits touristiques ne profite jamais des infrastructures du tourisme (complexes touristiques, hôtels, piscines, plages, divers secteurs de distractions et de loisirs, et autres multiples sites), réservées exclusivement aux seuls voyageurs occidentaux richement solvables.

Naissance du tourisme

Historiquement, le terme *touriste* fut introduit dans la langue en 1816 et le vocable *tourisme* en 1841. Mais c'est au XVIII^e siècle que fleurit la mode du tourisme ou plus exactement des voyages. Elle prit naissance en Grande-Bretagne, première puissance économique à l'époque. En effet, c'est à cette époque que de jeunes riches aristocrates anglais commençaient à faire leur Grand tour de l'Europe. Ils visitaient la France, l'Espagne, l'Italie, etc. Ensuite, au cours du XIX^e siècle se développa le tourisme bourgeois. Sa consécration se matérialisa par la création de la première agence de voyage par Thomas Cook en 1841. Dans le sillage de l'industrialisation et l'urbanisation de l'Europe se développèrent parallèlement les premiers moyens de transport modernes, favorisant l'expansion du tourisme. Au début, le chemin de fer constitua la principale locomotion mécanique rapide. Ensuite, au XX^e siècle l'avion remplaça les chemins de fer comme moyen de déplacement rapide. Plus tard, les premières auto-

routes furent créées en Italie (1924) et en Allemagne (1932) – non pour permettre l'acheminement accéléré des touristes, secteur sous-développé à l'époque, mais pour favoriser le déplacement diligent des chars de guerre. C'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, au cours des Trente Glorieuses (piteuses, puisque de leur éphémère illusoire prospérité ne demeure que leurs réminiscences rêveuses) que le tourisme connut réellement son essor. Le tourisme se démocratisa, se massifia, se popularisa. L'industrie du tourisme se structura, notamment par la création de nombreuses agences de voyages, la publication de guides touristiques, l'invention de clubs, l'élargissement d'infrastructures dévolues au tourisme (hôtels, aéroports). Aujourd'hui, le tourisme est devenu un véritable produit de consommation courante. Il génère des milliards de chiffres d'affaires et de substantiels profits. En matière économique, le tourisme devance l'industrie pétrolière et automobile. Il est devenu la première activité mondiale, avec plus de 200 millions de salariés employés. Soit quasiment 10% de l'emploi mondial. Le tourisme est en forte croissance. À mesure que le mode de vie occidental se répand et se vulgarise, le tourisme se propage tel un virus villégiateur, contaminant toutes les contrées du monde.

Tourisme : exutoire de l'aliénation

De façon générale, dans la société capitaliste moderne, le tourisme a pour fonction de procurer, à l'occidental stressé, immergé dans une atmosphère urbaine polluée, dans une ambiance temporelle haletante et un rythme de vie trépidant, un fugace parfum

Ironie de l'histoire, la croissance exponentielle des moyens de transport, étendue à l'ensemble des pays, entraîne parallèlement l'aménagement de diverses structures aéroportuaires et urbaines, homogénéisant ainsi les espaces architecturaux. Générant corrélativement une uniformisation urbaine du monde, au point de réduire considérablement la frontière de l'exotisme au fur et à mesure du développement du tourisme. Aujourd'hui, tous les pays, toutes les grandes métropoles, sont, au plan architectural et urbanistique, identiques, uniformes. Aussi, pour savourer réellement les délices du dépaysement, les opérateurs touristiques organisent-ils des séjours dans des contrées de plus en plus reculées, isolées, inhabitées (qu'ils ne manquent pas d'« aménager » afin d'offrir tout le confort matériel indispensable aux gâteaux touristes occidentaux, ces gâtés de la fortune).

d'exotisme, une sensation factice de bonheur, un bain de soleil, un lit de détente, une sensation de bien-être absent de son quotidien cimenté par la spleenitude. En un mot, un sentiment d'évasion et de dépaysement.

Pour ce touriste occidental à la vie accidentée par le stress oxydant et le travail aliénant, il s'agit de partir savourer la « pureté » de la nature, les sites vierges sauvages écologiques ; découvrir des « peuplades » autochtones folklorisées, infantilisées.

Le tourisme offre au voyageur occidental, en quête de son paradis perdu, un dépaysement garanti, par la découverte de paysages féériques. Plongé dans ces horizons édeniques, le touriste occidental peut communier avec des espaces et horizons fantastiques. Il peut se ressourcer, se régénérer, se purifier, le temps de ce séjour éphémère furtif, avant de regagner l'enfer de son quotidien bétonné d'agressions stressantes protéiformes, barbelé d'activités professionnelles aliénantes, oppressantes, déprimantes.

À notre époque moderne capitaliste mondialisée, le tourisme constitue l'ultime étape de la marchandisation de la société. De fait, les pays du Sud, souvent sous-développés, sont livrés à la perversion du capitalisme. Longtemps épargnés par les rapports marchands, ces régions traditionnelles pauvres ont été infectées par l'introduction du mercantilisme, la « civilisation » capitaliste.

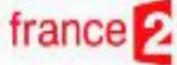
Désormais, la cupidité gouverne les mentalités de ces populations périphériques. Le mode de vie de ces sociétés a subi une véritable mutation anthropologique. Ces sociétés traditionnelles, sous l'effet corrosif du tourisme, se décomposent. Victimes des prédateurs touristiques et des spéculateurs immobiliers, ces populations sont expropriées de leurs terres et de leur village, pour être parquées à la périphérie des villes. Perdant ainsi le lien avec leurs racines, leurs coutumes, leurs traditions. Aussi finissent-elles par se désagréger.

De fait, ce secteur rentable du tourisme, le capitalisme l'a investi avec d'énormes moyens de communication, notamment par le recours effréné à la publicité. Pour l'exploiter de manière optimale et rentable, le capitalisme a favorisé le développement de cette industrie du tourisme collectif, le voyage organisé. Le voyageur, devenu consommateur quasi compulsif de produits touristiques, est constamment assailli de propositions de séjours aux tarifs réputés compétitifs et économes en temps. Aussi, les tarifs des séjours sont-ils tirés de plus en plus vers le bas, accompagnés d'une réduction du gaspillage de temps. Comme au sein du monde de l'entreprise où les gains de productivité et l'optimisation temporelle dominent la logique entrepreneuriale, l'industrie du tourisme a intégré ces catégories marchandes capitalistiques dans ses offres de voyages. Le temps de transit est proscrit, car il est considéré comme du temps mort. Désormais, l'objectif principal des voyageurs est d'acheminer le touriste aux points de consommation touristique dans un temps court. Cet objectif est assuré grâce au développement exponentiel des moyens de transport à grande vitesse, comme l'avion et le TGV, et des réseaux d'autoroute. Cette croissance des transports s'effectue malheureusement au prix de la pollution de l'écosystème. ■

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 Les malheurs de Ruby
15.40 Les malheurs de Ruby
17.00 Météo
17.30 Familles nombreuses : la vie en XXL
18.15 Demain nous appartient
19.00 Journal
19.20 Météo
20.55 Quotidien express
21.10 The Voice, la plus belle voix
23.45 The Voice, la suite
23.58 New York Unité Spéciale



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
16.15 Ça commence aujourd'hui
18.40 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
19.20 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
20.00 Journal
20.35 Ma maison de A à Z
20.38 Basique, l'essentiel de la musique
20.40 Un si grand soleil
21.10 Le goût du crime
23.00 Quelle époque !



10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.00 Notre histoire d'amour
16.00 Incroyables transformations
17.25 Mieux chez soi
18.45 Le journal
20.05 Sport 6
20.30 E=M6
20.30 Scènes de ménages
21.10 NCIS
23.15 NCIS



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex
14.25 Des chiffres et des lettres
15.05 Questions pour un champion
16.45 Personne n'y avait pensé !
17.10 Ma ville, notre idéal
19.00 Tout le sport
20.05 Samedi d'en rire, la quotidienne
20.27 La stagiaire
20.30 Cuisine ouverte
21.10 Disco, la révolution française
23.20 Mike Brant, l'étoile filante
23.05 La France en vrai



20.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 Lara Croft : Tomb Raider
23.20 Encore heureux



16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.48 La boîte à questions
20.52 Groland le zapoï
21.01 La Gaule d'Antoine
21.07 A couteaux tirés
21.59 The Head
22.52 American Horror Story
23.34 American Horror Story



19.06 Postman
20.28 Hollywood Live
20.50 The Lost City of Z
22.43 Les châtiments



19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.10 La maison du bonheur
21.15 13 novembre
23.20 13 novembre



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.57 Balance ton post ! L'after
22.57 Balance ton post ! L'after
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.05 La p'tite librairie
21.40 Les hors-la-loi de la nature
22.35 Les hors-la-loi de la nature



18.45 Tireur d'élite
20.46 Hollywood Live
20.50 Apollo 13
22.44 Apollo 18



13.05 Entrée libre
13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars
19.45 Arte Journal

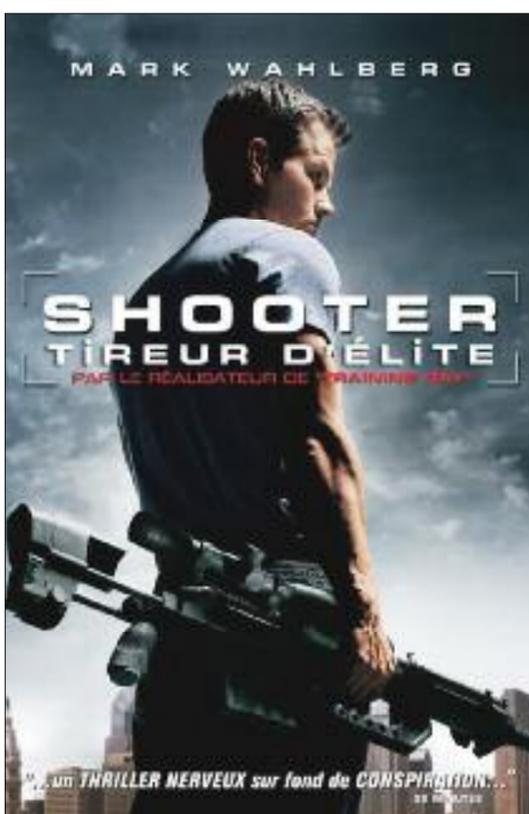


20.05 28 minutes
20.47 Le dessous des cartes : l'essentiel
20.55 L'auberge espagnole
22.35 La conséquence



17.45 Eurosport News
20.00 Ethias Cross 2020/2021
20.55 Eurosport News
21.00 Mos - Puebla de Sanabria (230,8 km)
22.30 Les rois de la pédale
23.00 Eurosport News
23.05 Ethias Cross 2020/2021

Sélection



Ciné Frisson - 20.50 Apollo 13

Drame de Ron Howard

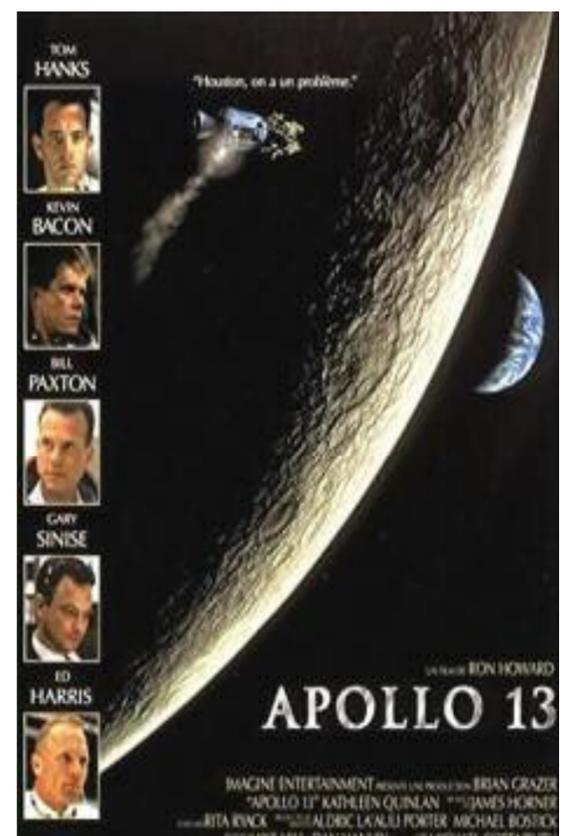
→ La minutieuse évocation de la mission Apollo 13, troisième tentative d'alunissage lancée en avril 1970 par la Nasa, après le succès d'Armstrong, et qui faillit tourner à la catastrophe pour son équipage d'astronautes.



Ciné Frisson - 18.45 Tireur d'élite

Film de guerre de Dzintars Dreibergs

→ La découverte de l'état amoureux s'interrompt brutalement pour Arturs, 16 ans, un jeune paysan letton, lorsque la Première guerre mondiale éclate et que les envahisseurs tuent sa mère.



Ciné Premier - 20.50 The Lost City of Z

Film d'aventures de James Gray

→ Au début du XXe siècle, un explorateur britannique et son partenaire financier se rendent au coeur de l'Amazonie, à la recherche d'une cité perdue.

9^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU CHANT SPIRITUEL «SAMÂA»

LAGHOUAT ACCUEILLE UNE QUINZAINE DE TROUPES

Quatorze (14) troupes arabes et étrangères prennent part à la 9^e édition du Festival international du chant spirituel «Samâa», ouvert, la soirée de mercredi à la maison de la culture «Tekhi Abdallah Benkeriou» de Laghouat, en l'honneur à titre posthume à Sidi Cheikh Bel-Abbes Ahmed Tidjani. Placée cette année sous le signe «Mélodies d'Algérie, appel à tolérance et spiritualité», cette manifestation regroupe des troupes représentant la Palestine, République Arabe Saïraouie Démocratique (RASD), Libye, Tunisie, Turquie, Albanie, Egypte, Ouzbékistan, le Yémen, et d'autres troupes issues de différentes wilayas du pays, ont indiqué les organisateurs. S'exprimant en ouverture de cette manifestation (12-15 avril), le chef de cabinet du ministère de la Culture et des Arts, Mohamed Sidi Moussa, a souligné que «la wilaya de Laghouat à la longue histoire, riche en ses personnalités vénérées est digne d'accueil de ce festival spirituel», ajoutant qu'«attribuer le nom du cheikh Bel-Abbes Ahmed Tidjani à cette édition traduit la place qu'incarne ce vénéré cheikh de renom national et international de par sa contribution à la propagation de l'Islam en Afrique».

La ministre accorde toute l'importance voulue au patrimoine «Samâa», car imbue et convaincue de la spiritualité ancrée dans la culture islamique, a soutenu le même responsable.

Le commissaire du festival, Ahmed Benseghir, a, de son côté, indiqué que les soirées de ce Festival de chants religieux et spirituels seront animées, au niveau de la maison de la culture précitée de Laghouat et en activités de proximité au niveau des communes de Hassi-R'mel et d'Aflou, par quatre troupes locales.

Le programme prévoit, outre les soirées et veillées, des communications et exposés, à animer par une pléiade de chercheurs et universitaires d'institutions universitaires nationales et étrangères, au niveau du centre de recherches en sciences islamiques et civilisations de Laghouat. La cérémonie d'ouverture de cette manifestation culturelle et culturelle a été amorcée par des spectacles animés par les troupes «Taybia» et «El-Hadhra» de Laghouat, de la Caucase de Kazan (Russie), «El-Bhour» (Libye), «El-Ferda» de Béchar et la troupe «Konia» pour de la musique spirituelle (Turquie).

R.C.

Religion

Un pilier de l'islam qui réunit tous les autres

Nous connaissons bien les cinq piliers de l'islam et leur portée religieuse, mais incontestablement c'est durant ce mois que la prière, la zakat, la chahada, le pèlerinage prennent tout leur sens.



Le jeûne rend plus ferventes nos prières et donnant tout son sens à l'acte de donner à ceux qui sont dans le besoin une partie de ce que l'on gagne ou de ce que l'on possède, si on veut que le ramadhan ne soit pas vain en tant qu'épreuve difficile que chaque croyant doit subir comme une épreuve d'examen imposée par Dieu qui nous juge. Le fervent pratiquant trouve dans la prière le moyen le plus sûr de se rapprocher de Dieu. Et pour quiconque observe scrupuleusement le ramadhan, la chahada qui revient chaque jour que vit un croyant, prend toute sa signification comme invocation, appel à Dieu, soumission au Tout Puissant. Quant au pèlerinage, il s'agit du petit, appelé Omra. Il paraît que la omra effectuée durant ce mois sacré compte pour le grand pèlerinage.

Le Ramadhan et la prière

La particularité est que c'est durant ce mois que l'on prie le plus. Il y a les cinq prières quotidiennes que l'on prend soin d'accomplir, chacune en son temps et dans un climat de ferveur générale. Le jeûne fait comprendre à chacun de ceux qui se

soumettent d'eux-mêmes et sincèrement à l'abstinence, le pourquoi du ramadhan et la nécessité d'accompagner cette obligation des prières par lesquelles on invoque Dieu de manière aussi répétitive que forte. Durant le ramadhan, il y a plusieurs sortes de prières. En plus des cinq obligatoires durant l'année, il y a les prières du taraouih, avec un grand nombre de «rakaâts» au cours desquelles le Coran est récité à raison de deux «ahzab» par soir. A ces prières qui vous permettent d'entendre réciter la totalité du Coran, s'ajoutent celles des dix derniers jours de ramadhan, elles se situent à un moment crucial qui précède la prière du «fajr», on dit qu'il est un instant très bref au cours duquel le ciel s'ouvre pour laisser apparaître une immense lumière éblouissante et durant ce temps très court, tous les vœux que l'on formule sont exaucés par Dieu. La sourate «El Qadr» parle du 27^e jour qui est célébré comme un événement religieux d'une grande importance. Cette sourate traduite par «le décret» ou «destinée» dit : «Oui, nous l'avons fait descendre durant la nuit du décret. Comment

pourrais-tu savoir ce qu'est la nuit du décret ? La nuit du décret est meilleure que mille mois ! Les Anges et l'Esprit descendent durant cette nuit avec la permission de leur seigneur pour régler toute chose. Elle est paix et salut jusqu'au lever de l'aurore ! ». Le Ramadhan et la zakat est une forme d'aumône importante en islam, elle signifie que l'acte de donner est un acte pieux qui demande des qualités : convictions religieuses indiscutables, esprit de générosité ferme et qui apporte les preuves que celui qui offre fait le geste par crainte de Dieu, seul juge au-dessus de tous et qui vous rétribue en fonction de vos qualités spirituelles. Dieu qui a les clefs du mystère que Lui Seul possède, sait tout et voit tout, y compris une feuille d'arbre qui tombe. Mais, attention, la société a beaucoup changé puisqu'elle a vu apparaître une catégorie de faux mendiants ou pauvres qui viennent sonner à vos portes ou qui tendent la main à chaque passant, moyennant un accoutrement adapté. On assiste à une véritable course à l'argent qui tombe facilement des mains des croyants, partout et surtout à la

sortie des mosquées. Des entreprises ou des réseaux de mendicité ayant pour but l'enrichissement facilité par la ferveur religieuse de ce mois sacré, se sont constitués. On devrait faire la chasse à ces trompeurs, hommes et femmes pour éviter que le doute s'installe. La tromperie ne peut durer qu'un temps.

Le Ramadhan, la chahada dominante

La chahada que l'on peut prononcer partout et en tout temps, apporte la preuve que la personne qui l'a dit avec conviction est bien un musulman et un vrai « Il n'y a de Dieu que lui, Mohamed est son prophète ». Ceux qui se convertissent à l'Islam sont soumis à cet exercice capital, sans lequel ils ne peuvent pas être considérés comme musulmans. Parmi les étrangers qui ont embrassé l'Islam qu'ils ont découvert au contact des grands pratiquants, il y a eu Etienne Dinet devenu Nacer Eddine Dinet, reconnu sincère et prêt à pratiquer la religion musulmane. Dinet est allé même en pèlerinage.

Le Ramadhan et le pèlerinage

Il faut du courage pour aller à la Mecque par cette période caniculaire. Le pèlerinage est en lui-même difficile, mais lorsqu'il se fait par les grandes chaleurs, c'est que les candidats à ce petit pèlerinage sont de fervents croyants. Ils en reviennent, paraît-il, le cœur raffermi pour le bien à accomplir pour répondre aux exigences de Dieu Tout-Puissant. Il paraît qu'une omra accomplie durant le ramadhan, vaut deux pèlerinages : un petit et un grand. Souhaitons que cela soit une récompense divine pour tous ceux qui ont accepté ce grand sacrifice.

Abd Boumediene

TNA

Hommage à Bahia Rachedi et Fadila Hachemaoui

L'association culturelle «3^e millénaire» a organisé mardi soir au Théâtre national algérien (TNA) «Mahieddine Bachtarzi» à Alger une cérémonie en hommage aux deux artistes Bahia Rachedi et Fadila Hachemaoui en reconnaissance de leur riche parcours artistique. La cérémonie a été rehaussée par la présence de plusieurs artistes, toutes générations confondues, venus témoigner leur reconnaissance aux deux artistes pour leur contribution à la promotion de la scène artistique algérienne.

A cette occasion, la comédienne Bahia Rachedi a exprimé sa gratitude pour ce geste qui est, a-t-elle dit, une «marque de recon-

naissance pour son long parcours artistique réalisé aux côtés de grandes figures de l'art à la radio, au cinéma et à la télévision», saluant la présence notable de la famille artistique.

De son côté, la comédienne Fadila Hachemaoui a affirmé que «cet hommage au TNA est particulier d'autant qu'il remémore des souvenirs des géants du théâtre déçus avec qui elle a travaillé dont Abdelkader Alloula, Sirat Boumediene et d'autres», soulignant l'importance d'honorer l'artiste de son vivant». Lors de cette cérémonie, une variété de chansons modernes et du patrimoine ont été interprétées par Mohamed Polyphène, Abdelkader Khaldi, Samir

Toumi et Karima Saghira. Bahia Rachedi, qui a participé à plus de 50 téléfilms et films cinématographiques, a débuté sa carrière dans les années 1960 en rejoignant la chorale de la Radio et de la Télévision. Après avoir obtenu son diplôme de l'Institut supérieur de musique en 1972, elle se démarque à l'écran à travers sa participation à de nombreux films et feuilletons sociaux et historiques, dont «El Imtihan Assaab», «Deux femmes», «Sabra», «Houmat El-Islam», «Chouhada El-Islam» et «Rachida».

Grande figure du théâtre algérien, l'artiste Fadila Hachemaoui a, quant à elle, commencé sa carrière artistique au début des an-

nées 1970 sur les planches du Théâtre régional d'Oran. Une carrière durant laquelle elle côtoiera de grands artistes et metteurs en scène, à l'image du regretté Abdelkader Alloula. «Chams El-Haqqiq», «Bladi Wa Nassi», «Nass Mlah City», «Ouled Lahlal» et «Babour Ellouh» sont quelques productions dans lesquelles elle a joué. Dans une déclaration à l'APS, le président de l'Association 3e millénaire, l'artiste Sid Ali Bensalem, a précisé que «cet hommage est une marque de reconnaissance de l'association envers ces artistes qui se sont distingués tout au long de leurs carrières artistiques».

R.C.

SAHA RAMDANKOUM

BOUREK AU POULET A LA BECHAMEL

INGRÉDIENTS

- 1 blanc de poulet
- une poignée d'olives vertes dénoyautées
- béchamel assez épaisse
- quelques brins de persil
- du fromage râpé
- huile d'olive
- sel poivre
- des feuilles de brick



PRÉPARATION

Nettoyez le blanc de poulet, coupez en petits morceaux et faites revenir dans une poêle avec de l'huile, salez et poivrez. Préparez une béchamel assez épaisse. Mixez, les morceaux de poulet, les olives et le persil haché, la béchamel, réservez, quand le tout est à température ambiante, ajoutez le fromage râpé. Remplissez les feuilles de bricks, et pliez les en cigares. Faites frire dans un bain d'huile bien chaud, jusqu'à avoir une belle couleur.

TIRAMISU AU MIEL ET AUX FRUITS SECS CARAMÉLISÉS



INGRÉDIENTS

- 4 oeufs
- 60 gr de sucre
- 500 g de mascarpone
- 3 Cuil. à Soupe de miel
- 1 boîte de 36 biscuits à la cuillère
- 1 bol de café très fort 300 ml

Pour les fruits secs caramélisés :

- 80 gr d'un mélange amandes effilées pignons de pin et pistache, ou autres
- 40 gr de sucre en poudre

RÉPARATION

Dans une poêle sans matière grasse, faites griller les amandes, les pignons et les pistaches, lorsque la poêle est bien chaude, saupoudrez de 40 g de sucre, mélangez et laissez caraméliser les fruits secs, en remuant pour séparer qu'ils ne forment pas un tas compacte. Otez du feu et disposez les fruits secs caramélisés sur une feuille de papier cuisson pour les laisser refroidir. Faites chauffer le miel, séparez les blancs des jaunes, montez les blancs en neige très ferme dans un grand bol. Batta à l'aide du fouet électrique les jaunes et 60 g de sucre dans un saladier jusqu'à ce que le mélange blanchisse, puis ajoutez le miel chaud et bien mélangez, ajoutez ensuite le mascarpone, et bien mélangez. Incorporez les blancs en neige progressivement et délicatement à l'aide d'une maryse ou d'une cuillère en bois aux mélange précédent (blanc en neige, miel, jaune, sucre). Incorporez maintenant les amandes, pistaches et pignons caramélisés (en garder une poignée pour la décoration). Trempez les biscuits à la cuillère dans le café et tapissez le fond d'un plat ou des coupelles individuelles. Recouvrez d'une couche du mélange mascarpone, oeufs, miel, fruits secs. Remettez une rangée de biscuits à la cuillère trempée dans le café et recouvrez d'une seconde couche du mélange mascarpone. Saupoudrez avec la poignée de fruits secs caramélisés pour décorer.

Mettre au réfrigérateur pendant au moins 4 heures pour des coupelles individuelles et plusieurs heures voir une nuit pour un plat.

Météo

Samedi 15 avril
18°C / 33°C

→ Dans la journée :
Averses dans la matinée
min 23°C ressentie 23°C
max 28°C ressentie 29°C
Vent modéré d'ouest

→ Dans la nuit :
Ciel dégagé
min 24°C ressentie 25°C
max 26°C ressentie 27°C
Vent faible de sud-est

Alger :
Lever du soleil : 06:16
Coucher du soleil : 19:20



Santé

Comment faire du sport pendant le Ramadan ?



→ Manger et boire font partie des interdits de la journée de Ramadan. Pour autant, il n'est pas impossible de continuer à pratiquer du sport. Conseils de nos diététiciennes nutritionnistes.

Quand s'entraîner pendant le Ramadan ?

L'entraînement le matin est idéal puisqu'il se situe après le premier repas. Les réserves de glycogène sont importantes si vous avez consommé des glucides (pain, riz, pâtes, céréales, pommes de terre etc). "Le sport le midi est déconseillé en période de Ramadan puisqu'il est trop éloigné du

dernier et du prochain repas. L'activité physique peut être pratiquée le soir si la personne n'a pas la possibilité de le faire le matin" soutient spécialiste. Le repas qui suit permettra de refaire son stock d'énergie. "Mais attention, en cas de profession nécessitant des efforts physiques pendant la journée, faire du sport le soir peut accentuer un état de fatigue" avertit notre interlocutrice.

Comment éviter la déshydratation si on fait du sport pendant le Ramadan ?

Le corps humain est constitué à plus de 70% d'eau et ce stock doit être renouvelé au cours de la journée au risque sinon de provoquer des maux de tête. Tout d'abord, il faut impérativement boire régulièrement pendant la période autorisée c'est-à-dire en dehors du jeûne. D'autre part, on élimine les tisanes et le thé qui ont un effet diurétique. Le café est à proscrire car il a tendance à déshydrater. Privilégier les eaux

fortement minéralisées qui sont riches en sodium. Vous pouvez vérifier sur les étiquettes : sélectionner les eaux qui contiennent + de 2000 mg de résidus à sec.

Comment éviter l'hypoglycémie lorsque l'on fait du sport pendant le Ramadan ?

Pour éloigner au maximum le risque d'hypoglycémie, on diminue la consommation de sucres rapides et d'aliments à index glycémique élevés qui font monter et redescendre trop rapidement la glycémie. On écarte ainsi les aliments ultra-transformés (plats préparés, biscuits apéritifs, biscuits sucrés, viennoiseries...) au profit d'aliments riches en fibres et protéines, et de fruits et légumes crus comme les crudités (moins digestes mais qui lissent davantage la glycémie). On mise également sur les féculents semi-complets et des protéines animales (plutôt maigres comme le poulet) pour nourrir le muscle.

(A suivre...)

Délices du jour

TAJINE DE VIANDE HACHÉE AUX OLIVES

INGRÉDIENTS

- Pour les boulettes de viande hachée:
- 350 gr de viande hachée d'agneau.
- une tranche de pain de mie ou 20 gr de mie de pain.
- 2 c à soupe de l'ait.
- persil haché.
- 1 gousse d'ail.
- sel poivre noir et une pincée de cumin
- Pour la sauce:**
- 1 oignon
- 200 gr de champignons en boîte
- 300 gr d'olives vertes dénoyautées.
- persil haché
- 1 verre d'eau.
- sel poivre noir.
- du Safran
- 1 c a soupe de farine

- 300 gr d'olives vertes dénoyautées.
- persil haché
- 1 verre d'eau.
- sel poivre noir.
- du Safran
- 1 c a soupe de farine

Préparation

Dans un saladier, placez les morceaux de mie dans du lait et laissez absorber un peu, dans un autre saladier, mélangez la viande hachée et les épices, le persil haché, puis ajoutez la mie. Formez des boulettes de viande hachée et faites frire dans un peu d'huile, juste pour donner une belle couleur aux boulettes de viande hachée.



Faites blanchir les olives dénoyautées, dans de l'eau avec deux tranches de citron, pour diminuer le taux de sel. Dans un récipient, faites revenir l'oignon râpé, dans un peu d'huile, ajoutez les champignons, coupés en morceaux, et faire sauter 5 minutes tout en surveillant. Ajoutez les boulettes de viande hachée, les olives, et le verre d'eau, laissez bouillir, ajoutez les épices (faites attention au sel), prenez une petite quantité de la sauce, diluez la farine dedans, et remettre dans la sauce. Laissez la sauce épaissir un peu, et retirez votre tajine du feu. Présentez le plat décoré avec du persil haché, et des tranches de citron.

Horaires des prières

Samedi 24 Ramadhan 1444:
15 avril 2023

Dhor12h49

Asser16h29

Maghreb19h20

Icha20h45

Dimanche 25 Ramadhan 1444:
16 avril 2023

Fedjr04h49

IMSEK : 04 : 39
IFTAR : 19 : 20



numéros utiles

SANTÉ

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazair :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

Ligue 2 amateur (25^e journée)

JSM Tiaret – ES Ben Aknoun éclipse tout

→ **L'électrique empoignade opposant la JSM Tiaret (2^e, 52 pts) à l'ES Ben Aknoun (1^{re}, 55 pts) constituera l'affiche de la 25^e journée de la poule Centre-Ouest de Ligue 2 de football amateur, prévue samedi (15h), au moment où le leader du groupe Centre-Est, l'US Souf accueillera l'USM Annaba (6^e, 35 pts).**

Dans ce duel au sommet dans la course à l'accession, les Tiarétis, intraitables à domicile cette saison avec un bilan de 11 victoires et un match nul, auront à cœur de faire chuter les gars des hauteurs sud d'Alger, qui surfent sur une série de cinq succès consécutifs. Une victoire de la JSMT lui permettrait de rattraper son retard au classement de la poule Centre-Ouest. Pour leur part, les joueurs de l'Etoile tenteront de

revenir avec un résultat positif qui leur permettrait de garder le fauteuil de leader et confirmer leur statut de solide candidat à l'accession en ligue 1 à cinq journées de la fin de la fin de saison.

Troisièmes «ex-aequo» en attendant la délibération de la commission de discipline suites aux incidents survenus lors de la précédente journée au stade de Mecheria (ndlr : match arrêté à la 80^e minute suite à l'envahissement du terrain, alors que l'ES Motaganem menait 1-0 devant le SC Mecheria), l'ES Mostaganem et le SC Mecheria (49 pts), évolueront respectivement face au WA Tlemcen (14e, 21 pts) et le NA Hussein-Dey (10e, 26 pts). Cette 25^e journée sera également

marquée par plusieurs duels dans la lutte pour le maintien, à commencer par l'opposition entre l'O Médéa (13^e, 22 pts) au RC Kouba (14^e, 21 pts), ou encore celle opposant le GC Mascara (11^e, 25 pts) au RC Relizane (16^e, 0 pts), déjà relégué.

De son côté, le MC Saïda (12^e, 23 pts) recevra le MCB Oued Sly (5^e, 44 pts). Les autres rencontres du groupe Centre-Ouest opposeront l'ASM Oran (9^e, 29 pts) au CR Témouchent (6^e, 38 pts) et le WA Boufarik (8^e, 33

pts) au SKAF Khemis Miliana (7^e, 36 pts).

Groupe Centre-Est : l'US Souf pour creuser l'écart

Dans la poule Centre-Est, dont les rencontres sont également programmées samedi (15h), l'US Souf (48 pts) accueillera l'USM Annaba (6^e, 35 pts) avec l'ambition d'enchaîner avec une nouvelle victoire qui lui permettrait de conserver son fauteuil de leader.

Deuxième avec un point de retard sur l'USS, l'AS Khroub aura également les faveurs des pronostics en se déplaçant chez la JSM Skikda (15^e, 15 pts), qui lutte pour sa survie en Ligue 2, alors que le NRB Telegma (3^e, 43 pts) aura la tâche plus difficile en se rendant chez le CA Batna (7^e, 32 pts).

De son côté, l'E Sour Ghoulane (4^e, 41 pts) évoluera sur du velours en recevant l'IRB Ouargla (14^e, 25 pts) avec la ferme intention de l'emporter pour rester au contact du groupe de tête. Distanté dans la course à l'accession, le MO Constantine (5^e, 39 pts) se déplacera pour sa part chez la JS Bordj Ménaël (11^e, 28 pts), qui a besoin d'un succès pour s'éloigner de la zone de turbulence. Dans le bas du tableau, l'AS Ain Mi'ila (11^e, 28 pts)

accueillera l'USM El Harrach (9^e, 31 pts), alors que l'US Chaouia (13^e, 27 pts) sera opposée l'IB Khemis El Khechna (7^e, 32 pts).

La dernière rencontre de cette 25^e journée opposera HAMRA Annaba (16^e, 13 pts) au MC El-Eulma (10^e, 30 pts).

R. S.

Programme (samedi à 15h) :

Groupe Centre-Est :

USS - USMAN
HAMRA - MCEE
ESG - IRBO
ASK - JSMS
USC - IBKEK
JSBM - MOC
CAB - NRBT
ASAM - USMH (huis clos)

Groupe Centre-Ouest :

ASMO - CRT
MCS - MCBOS
WAB - SKAF
RCR - GCM
OM - RCK
NAHD - SCM
ESM - WAT
JSMT - ESBA

Football

L'avenir du WAT en Ligue 2 passe par le quatuor de tête

→ Le WA Tlemcen s'apprête à amorcer un virage décisif dans la course au maintien en Ligue 2 de football en affrontant, au cours des trois prochaines journées, trois équipes du haut du classement, toujours concernés par la bataille de l'accession, avant de donner la réplique au leader actuel lors de l'avant-dernière journée du championnat.

Le Widad, qui reste sur une défaite à domicile contre un adversaire direct dans la course au maintien à savoir le MC Saïda (3-1), rendra visite samedi, au co-leader, l'ES Mostaga-

nem, pour le compte de la 25^e journée. Au menu des «Zianides» aussi, deux autres confrontations, dans les deux journées suivantes, face à deux autres candidats à la montée en Ligue 1, respectivement face à la JSM Tiaret et le SC Mecheria.

Les «Bleu et Blanc» auront également à croiser le fer contre l'actuel leader du groupe «Centre-Ouest», l'ES Ben Aknoun lors de la 29^e et avant dernière journée du championnat, ce qui complique encore plus ses affaires, estiment les observateurs. Dans l'entourage du WAT on regrette

déjà d'avoir laissé filer, pendant les précédentes journées, de précieuses occasions à domicile pour s'extirper de la zone rouge face à des concurrents directs dans la course du maintien.

Le WAT, pour la phase retour, s'est contentée d'un seul point à domicile en quatre matchs face à des adversaires du bas du classement, tels que le GC Mascara, le WA Boufarik, le RC Kouba et le MC Saïda.

Au total, les protégés de Lyes Sidhoum, promu entraîneur en chef après avoir occupé le poste de coach assistant aux deux ex-entraîneurs de l'équipe, Boualem Mankour et Karim

Zaoui, n'ont récolté que 13 points sur les 36 possibles lors des 12 matches joués au stade Akid-Lotfi de Tlemcen : trois victoires contre quatre nuls et cinq défaites, ce qui a été pour quelque chose dans la 14^e place qu'ils occupent actuellement au classement général avec 21 points.

Certes, le WAT accuse un point de retard sur le 13^e et premier non relégué, à savoir l'O Médéa, mais le fait d'affronter le quatuor du haut du tableau dans les six journées qui restent risque de lui jouer un mauvais tour dans la bataille du maintien, prévient-on dans l'entourage du club. ■

Groupe Centre-Ouest

Le GCM prépare dans la difficulté le déplacement de Relizane

→ Le GC Mascara, qui s'est relancé dans la course au maintien en Ligue 2 de football, prépare dans la difficulté son prochain match sur le terrain du RC Relizane après le refus de ses joueurs de s'entraîner réclamant la régularisation de leur situation financière, a-t-on appris jeudi de ce club qui évolue dans le groupe Centre-Ouest.

La même source a fait savoir que plusieurs joueurs ont quitté, mercredi, leur lieu de résidence à Mascara pour rentrer chez eux après l'échec de la direction du club de satisfaire à leur doléance avant le déplacement de Relizane, comme initialement promis.

La tenue de cette promesse est justifiée par le retard accusé par les autorités communales de débloquent la subvention décidée au profit du «Ghali». Selon la direction, cette aide financière ne devrait pas tarder à renflouer les caisses du club.

La formation de la ville de l'Emir Abdelkader a réussi à enchaîner quatre résultats positifs lors des quatre précédentes journées lui ayant permis de s'extirper de la zone de relégation, avant de se rendre, samedi, à Relizane pour affronter le «Rapid» local, qui a déjà mis les deux pieds en division inférieure, pour le compte de la 25^e journée du Championnat.

L'entraîneur du GCM, Mohamed Yesaad, avait lancé, à l'issue du précédent match gagné à domicile contre le RC Kouba (2-0), un appel en direction des autorités locales et des opérateurs économiques actuant dans la wilaya pour venir en aide à son équipe «confrontée à d'énormes problèmes sur le plan financier», a-t-il souligné.

Les «Vert et Blanc» occupent la 11^e place avec 25 points devançant de quatre longueurs le 14^e et premier potentiel relégué, le WA Tlemcen. ■

Affaire du match JSD - USK

Le communiqué de la FAF

→ Faisant suite aux événements qui ont marqué la rencontre de la dernière journée de la division honneur de la Ligue de football de la wilaya de Tipasa ayant opposée, le vendredi 7 avril 2023, la JS Douaouda à l'US Koléa, la Fédération algérienne de football informe de ce qui suit :

- En vertu des pouvoirs découlant de la Loi sur le sport n°13-05 du 23 juillet 2013 relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives et le Décret exécutif n°14-330 du 27 novembre 2014 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des fédérations sportives nationales, ainsi que leur statut-type, amendé et complété par le Décret exécutif n°22-309 du 12 septembre 2022 ;
- En vertu des statuts de la Fédération algérienne de football, notamment en ce qui concerne l'exercice de contrôle et de l'autorité disciplinaire sur les compétitions qu'elle organise ou celles organisées par

les ligues ; le respect de l'esprit sportif, l'intégrité et l'application des Lois du jeu ;

- Conformément aux règlements généraux de la Fédération algérienne de football, notamment en ce qui concerne l'indépendance de la Commission de discipline ;
- Compte tenu des décisions de la commission disciplinaire de la Ligue de football de la wilaya de Tipaza sur les événements de ce match ;
- La Fédération algérienne de football s'est autosaisie, à travers son Département Intégrité et la Commission d'Éthique, de ce dossier, et ce, en étroite collaboration avec la Ligue de football de la wilaya de Tipaza. La Fédération mènera à cet effet les actions qu'elle jugera nécessaire.
- La Fédération algérienne de football se réserve également le droit au suivi judiciaire après la décision des structures en charge de ce dossier. ■

EN DEUX MOTS

Coupe de Tunisie : Benayad contribue à la qualification de l'EST pour la finale

L'attaquant international algérien de l'ES Tunis Riyad Benayad, a contribué jeudi à la qualification de son équipe pour la finale de la Coupe de Tunisie, en marquant un but face au Stade tunisien (3-2), en demi-finale disputée au stade Hamadi Agrebi de Radès. Les «Sang et Or» ont ouvert le score dès la 2^e minute par Ben Romdhane, avant que les visiteurs n'égalisent par Shili sur penalty (13^e). L'Espérance a repris l'avantage par l'entremise de Benayad, sur un coup franc indirect à ras-de-terre (18^e).

L'international libyen Elhoumi a marqué le troisième but pour l'EST (27^e), mais Shili a ressurgi pour signer le doublé toujours sur penalty (44^e).

Outre Benayad, l'EST comprend dans son effectif le défenseur international algérien Mohamed Amine Tougaï. L'EST rencontrera en finale, prévue le 27 ou 28 mai prochain, l'Olympique de Béja, qualifié mercredi après sa victoire face Club africain (0-0, aux t.a.b : 3-2), au stade de Radès.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger.
Tél. : 021 6710.44/6710.46
Fax : 021 6710.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 089711.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication : **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**
Tirage : 2500 exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Ligue des Champions

L'Algérien Bennacer offre une option à Milan contre Naples

le match à suivre

Ligue 2 amateur

JSM Tiaret - ES Ben Aknoun éclipe tout

football

Coupe de Tunisie

Benayad contribue à la qualification de l'EST pour la finale

La FAF veut soigner l'image de l'arbitrage

Les premières sanctions tombent

→ **La Fédération algérienne de football veut mettre de l'ordre dans la maison des arbitres qui prend de l'eau de partout. Une situation qui risque, si ce n'est déjà fait, de faire du bruit hors de nos frontières.**

La situation empire de plus en plus. Les rencontres se déroulent sous un climat électrique. Dirigeants, joueurs tous prient pour que les rencontres se déroulent sous le signe du fair-play. Le président de la Commission fédérale d'arbitrage, Djahid Zefizef, veut mettre fin à cette hantise qui accable les acteurs du terrain, crise qui risque de nuire à l'image de l'arbitrage algérien. Selon une information rapportée par un confrère, une importante réunion a réuni ce mercredi au siège de la FAF l'ensemble des arbitres de l'élite.

C'est dire que les polémiques autour de l'arbitrage ont souvent été au cœur des protestations de la part des clubs, mais des promesses ont usé les canaux de communication sans qu'il puisse y avoir un retour rassurant. Le premier responsable de cette instance semble décidé, sérieusement à s'attaquer à ce fléau qui ronge l'image de l'arbitrage. Un dossier longtemps mis en veilleuse, alors qu'il déstabilise non seulement les rencontres de foot mais aussi le Championnat national. Pour de nombreux gestionnaires de clubs, ce fléau semble devenir presque normal au moment où la FAF réfléchit à mettre en place la VAR dans les stades appelés à abriter des rencontres internationales. Une option qui évitera des situations conflictuelles.

Les arbitres avertis

Cette réunion, aussi importante soit elle, finira-t-elle par satisfaire les clubs victimes des mauvais arbitrages ? Bien entendu, quelle que soit la sanction, les perdants ne pourront jamais récupérer leurs points. Alors, la question qui se pose, comment réparer ce cortège de



■ Zefizef et Haïmoudi doivent remettre de l'ordre dans l'arbitrage.

(Photo > D. R.)

pertes de points ? Le président de la FAF hausse le ton et avertit les hommes aux sifflets et ceux qui l'accompagnent, que chaque erreur sera sanctionnée. Une telle position, si elle venait à être respectée par les concernés, sera, une bouffée d'oxygène pour les rencontres de football et peut-être même une porte ouverte aux véritables spectacles ? Une telle réunion aura certainement permis au président de la FAF d'instruire les arbitres sur la stricte application des lois du jeu et à éviter toute erreur d'arbitrage susceptible de porter atteinte à l'intégrité des Championnats, et la FAF sanctionne sévèrement toute infraction aux lois du jeu et toute erreur préjudiciable à l'intégrité de la compétition.

20 arbitres suspendus jusqu'à la fin de la saison

Invité à la Radio nationale, Djamel Haïmoudi, vice-président de la CFA, a rompu

le silence et a évoqué, avec regret, que ce qui se passe sur les terrains de football. «Des erreurs dont la JS Kabylie a été victime à quatre reprises, poussant les dirigeants à publier trois communiqués afin de dénoncer la hogra que le club le plus titré du pays subit, mais aussi le MC Alger, défendu par son président Hakim Hadj Redjem, ou encore l'US Biskra, privée d'un penalty contre le CR Belouizdad, mettant Abdelkader Tréa, le premier responsable de ce club, et l'entraîneur Mohamed Boutadjine hors d'eux», fait rappeler un confrère de la presse nationale.

Les clubs attendent sans pour autant...

À propos des décisions prises, Haïmoudi a dit : «20 arbitres sont suspendus jusqu'en fin de la saison, car il y a des fautes graves qu'ils ne peuvent pas passer sous

silence». Pour cela, on notera que l'ex-arbitre international Hamoudi a révélé la rétrogradation de l'arbitre qui a dirigé le match entre la JS Kabylie et le HB Chelghoum Laïd vers le Championnat régional à cause de son niveau. «Son niveau ne lui permet pas d'être un arbitre fédéral dans un Championnat d'élite», a-t-il notamment mentionné. Parmi ceux qui ont été sanctionnés figurent les arbitres des rencontres MCA - CSC, USB - CRB et PAC - JSK.

Il semble, que les arbitres seront sévèrement sanctionnés à chaque fois que des erreurs sont signalées.

H. Hichem

■ Canal + Foot et Sport : Paris-SG - Lens à 20h

■ BeIN Sports 1 : Cadix - Real Madrid à 20h

La Der

Ligue des Champions : L'Algérien Bennacer offre une option à Milan contre Naples

L'international algérien Ismaël Bennacer, auteur de l'unique but de l'AC Milan face à Naples (1-0), mercredi en quart de finale aller de la Ligue des champions, a offert à son équipe une petite option, avant le match retour, prévu, mardi 18 avril au stade Diego-Maradona, à Naples. Au cours d'un match intense où l'équipe n'a cadré que deux tirs, le Milan a réussi, dès le premier, à ouvrir le score grâce à une frappe sèche de Bennacer (40') que gardien de but Alex Meret n'a pu

qu'effleurer. 1-0 qui donne un petit avantage aux Milanais sur les demi-finales de la compétition face au leader du Championnat d'Italie, déjà quasiment en poche à neuf journées de la fin. Par sa réalisation, le milieu algérien a permis aux siens de maintenir l'espoir d'une première demi-finale de Ligue des champions, après celle de 2007.

Le joueur algérien aux 44 sélections (2 buts), compte une trentaine d'apparitions cette saison, dont plusieurs titularisations toutes

compétitions confondues, avec un bilan d'un but et une passe décisive. Bennacer (25 ans), considéré comme l'un des tauliers de la formation lombarde, a prolongé son contrat le 12 janvier de trois saisons supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Hier lors d'un duel 100% italien joué sous la pluie milanaise, l'entraîneur rossonero Stefano Piolo avait sans surprise aligné le même onze que celui qui, il y a dix jours, avait donné la leçon au Napoli (4-0).

Les Milanais auraient même pu s'échapper avant la pause mais Simon Kjær a vu sa tête surpuissante rebondir sur la barre (45+3'). Le match retour reste ouvert dans six jours au stade Diego-Maradona, où Naples espère retrouver Victor Osimhen (absent pour blessure) et dont la puissance a manqué à San Siro. Par contre, le leader du scudetto sera privé du milieu André-Frank Anguissa, exclu à un quart d'heure de la fin, et du défenseur Kim Min-jae, qui sera également suspendu.